

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

**N°23-04**

**OBJET : Débat des Orientations Budgétaires 2023 -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I-Administration Générale**

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

**A - Finances**

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

**B - Ressources humaines**

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

**C - Adoption de Plans de financement**

→ **Direction de la Biodiversité**

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »

→ **Direction des Grands Projets**

8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines  
→ **Direction du Développement Local**
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

**II-Animation**

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS( Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN –  
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à  
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –  
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-  
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.  
ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA(CAP NORD) – Mr J-F.  
BEAUNOL(CAESM)

**Absents excusés** : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 24 février 2023 sur les orientations budgétaires 2023 à débattre en Comité syndical ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité des membres présents et représentés.

### Le Comité syndical

#### **Article 1**

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2023.

#### **Article 2**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

**Félix ISMAIN**





SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Réunion du Comité  
Vendredi 03 Mars 2023

QUESTION – N° 03

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- 1) Une conjoncture économique difficile avec des charges en augmentation en partie compensées en 2022
- Plus de 5% d'augmentation du taux d'inflation en 2022, ce qui a des répercussions sur le cout des achats pour le PNRM
  - Augmentation du point d'indice des fonctionnaires en 2022
  - Charges compensées par le « filet de sécurité inflation » qui a permis au PNRM de recevoir une dotation de 44 687 euros en 2022, soit 30% de la dotation estimée soit environ 149 000 euros
- 2) Les résultats de clôture estimés pour 2022

Section	Estimation résultat Budget Annexe CFME - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	1 154 179.25 €	889 719.62 €	1 154 179.25 €	656 710.60 €	-233 009.02 €	64 454.04 €	-168 554.98 €
Investissement	186 256.00 €	68 157.99 €	186 256.00 €	42 110.94 €	-26 047.05 €	134 144.71 €	108 097.66 €
<b>Total cumulé</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>957 877.61 €</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>698 821.54 €</b>	<b>-259 056.07 €</b>	<b>198 598.75 €</b>	<b>-60 457.32 €</b>

Section	Estimation résultat Budget Principal - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	10 653 981.24 €	7 659 625.06€	10 653 981.24 €	7 709 224.63€	49 599.57€	111 770.87 €	161 370.44€
Investissement	6 753 897.12 €	688 119.53€	6 753 897.12 €	599 178.00€	-88 941.53€	3 775 878.88 €	3 686 937.35€
<b>Total cumulé</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 347 744.59€</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 308 402.63€</b>	<b>-39 341.96€</b>	<b>3 887 649.75 €</b>	<b>3 848 307.79€</b>

Section	Estimation résultat Consolidé - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	11 808 160.49 €	8 549 344.68€	11 808 160.49 €	8 365 935.23€	-183 409.45€	176 224.91 €	-7 184.54€
Investissement	6 940 153.12 €	756 277.52€	6 940 153.12 €	641 288.94€	-114 988.58€	3 910 023.59 €	3 795 035.01€
<b>Total cumulé</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>9 305 622.20€</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>9 007 224.17€</b>	<b>-298 398.03€</b>	<b>4 086 248.50 €</b>	<b>3 787 850.47€</b>

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**

- Les résultats en fonctionnement du budget annexe significativement négatifs en 2022 ce qui conduirait à un résultat légèrement déficitaire du budget consolidé en 2022

### 3) Un résultat 2022 perfectible en termes de pourcentage de réalisation

Section	Estimation résultat Budget Principal - Exercice 2022				
	BP 2022	Dépenses		Recettes	
		dm1	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	11 444 800,00	10 653 981.24 €	7 659 625.06€	10 653 981.24 €	7 709 224.63€
Investissement	7 990 000	6 753 897.12 €	688 119.53€	6 753 897.12 €	599 178.00€
<b>Total cumulé</b>	<b>19 434 800</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 347 744.59€</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 308 402.63€</b>

- « Toilettage » du budget en DM1 conformément aux préconisations de l'audit. On est passé de 12,6 Millions à environ 8,4 millions, soit une diminution de 3,8 Millions sur l'ensemble des deux sections (investissement et fonctionnement).
- 72 % des dépenses de fonctionnement réalisées
- Faible taux de réalisation du budget d'investissement (10,2%) dû au fait que :
  - o La convention avec la CTM concernant le programme d'actions 2022 a été signée le 28 octobre 2022
  - o Des contraintes financières au regard de plans de financement (restauration des sentiers à la Pointe Caracoli par exemple), n'ont pas permis de notifier les marchés
  - o Des contraintes règlementaires (autorisation pour le balisage de la réserve Falco par exemple) n'ont pas permis de mettre en œuvre les opérations
  - o Un manque d'effectif en chargés d'opérations afin de mettre en œuvre les actions

Les taux sont encore « rattrapables » car les engagements liés au programme d'actions 2022 de la CTM sont encore possible jusqu'au 31 décembre 2023...

### 4) Des orientations 2023 en lien avec le projet de mandature

- Un projet de mandature en relation avec le projet de la CTM
  - L'objectif fondamental du PNRM au cours de ces prochaines années est de mettre en œuvre **un programme d'investissement ambitieux** à partir des sites patrimoniaux emblématiques du territoire
- Il s'agira donc d'aménager les portes d'entrée de sites naturels ou culturels, afin de créer des pôles d'attractivité touristique vecteurs de développement économique. Seront notamment concernés :
- ✓ La requalification du site de l'Aileron
  - ✓ La réalisation de la maison d'accueil et desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle
  - ✓ La poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc qui pourrait être un mémorial autour de l'esclavage ;
  - ✓ L'aménagement d'un accueil pour la réserve marine du Prêcheur avec l'idée de réalisation d'un aquarium de dimension internationale
  - ✓ L'Aménagement du Domaine d'Émeraude
  - ✓ La Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
  - ✓ La valorisation du Centre d'accueil de la réserve naturelle régionale de Génipa

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**



- ✓ De l'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne.
  
- En plus de ce programme d'investissement, le PNRM poursuivra ses actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel à partir de ses fondamentaux que sont :
  - **La connaissance** (OMB, Atlas de la biodiversité Communale, palynothèque, étude sur les champignons...etc...);
  - **La protection** (extension de la RNC, Réserve de Génipa, Réserve Falco...);
  - **L'animation du territoire**
    - L'ouverture et l'animation de sites d'accueil et d'information du public en réseaux sur le territoire, « les relais du Parc » comme à Saint-Pierre, à Fort-de-France, Vatable aux Trois-Ilets. Il s'agira d'offrir des informations de qualité sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les offres de découverte de ce patrimoine ;
    - Un programme annuel d'animation à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnées ;
    - Des actions autour des journées phares comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins, les journées du patrimoine, la journée de l'eau, etc... ;
    - Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le PNRM.
  - **le développement local et solidaire**
    - Agriculture durable (agroforesterie)
    - Filières de niche (cochon créole, café...)
    - La participation ou la mise en place d'actions de formations et d'insertion dans le domaine du patrimoine. Trois Ateliers Chantier d'insertion prévus :
      - Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords 460 249 euros
      - Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique 1 075 853.19 euros
      - Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique 932 877,00 euros.

## 5) Budget prévisionnel 2023

### 5.1. Les recettes

- Le projet de budget 2023 conçu avec des dotations pour les recettes de fonctionnement sans évolutions soit notamment :
  - Environ 3,7 millions de dotation pour la CTM
  - 30 000 euros de plus pour la dotation de l'Etat aux PNRM qui devrait passer de 120 000 à 150 000 euros en 2023

Il est utile de rappeler que cette dotation n'a pas évolué depuis 2012 et que l'audit financier réalisé en 2021 préconise une augmentation de cette dotation d'environ 700 000 euros.

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**

- En dehors des dotations, les recettes budgétaires proviendront du financement des programmes d'actions avec 6,9 millions environ issus de différents partenaires (Europe, CTM, Etat...etc...);

## 5.2. Les dépenses

- Charges à caractère général du budget 2023 sont en augmentation d'environ 900 000 euros par rapport au budget 2022. Cela est essentiellement dû à l'augmentation des postes de dépenses du programme d'actions liés aux contrats de prestation de service et aux frais d'études (611 et 617)
- Les charges de personnel augmentent significativement en 2023 (6 030 000 euros) par rapport à 2022 (4 577 275 euros).

Cette augmentation vient du fait que pour mener à bien les ambitions de la Charte en 2023 et accélérer la mise en œuvre des programmes d'actions, un certain nombre de postes ont été pourvus fin 2022. D'autres recrutements sont à prévoir et ont été budgétés pour 2023.

Il est à souligner que ces emplois sont pourvus sous la forme de contrats de projet, financés par le programme d'actions dont les charges salariales sont estimées à environ 2 850 000 euros en 2023 au regard des 6 Millions totaux estimés pour les salaires. Il est également à souligner que les charges salariales devraient représenter environ 53,7% du budget de fonctionnement du PNRM (bien en dessous de la moyenne des collectivités territoriales en outre-mer (plus de 70%).

- En 2023, le montant de la section d'investissement serait au Budget Primitif, de 5 900 000 euros
- Difficulté à venir lors de l'élaboration définitive du budget 2023 : problème de l'autofinancement lorsque les aides publiques sont plafonnées à moins de 100% dans la maquette du Programme opérationnel, même si les Syndicats Mixtes de Parc ne sont pas obligés (loi de finance) de prévoir l'autofinancement dans les plans de financements de leurs projets. Cela devra être évoqué avec la CTM lors d'une prochaine rencontre...

## 5.3. Synthèse

Budget Annexe CFME	BP + DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	1 154 179.25 €	1 815 709.98 €	+ 37 %
Investissement	186 256.00 €	850 372.79 €	X 4.5
<b>Total</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>2 666 081.97 €</b>	<b>+ 100 %</b>

Budget Principal	BP +DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	10 653 981.24 €	11 649 682.47 €	+ 9 %
Investissement	6 753 897.12 €	5 900 369.49 €	- 13 %
<b>Total</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>17 550 051.96 €</b>	<b>+1 %</b>

Budget Consolidé	BP +DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	11 808 160.49 €	13 465 392.45 €	+13 %
Investissement	6 940 153.12 €	6 750 742.28 €	-3 %
<b>Total</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>20 216 134.73 €</b>	<b>+ 8 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**



# RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## Budget Principal Budget Annexe CFME



*04/04/23*  
*[Signature]*

## INTRODUCTION

### CONTEXTE GENERAL

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>LE CONTEXTE GENERAL</b>	<b>6</b>
<b>I LA CONJONCTURE ECONOMIQUE EN 2023</b>	<b>6</b>
A) La conjoncture économique mondiale : ralentissement de la croissance et inflation record	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B) Zone euro : risque de récession économique	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
C) France : ralentissement de la croissance, tensions inflationnistes, baisse du budget	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
D) Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-027 / Projet de Loi de Finance 2023 : mesures relatives aux collectivités locales	<b>7</b>
<b>II. LE CONTEXTE DU PNRM</b>	<b>8</b>
<b>II.1 Les Audits</b>	<b>8</b>
II.1.1 : Audit financier : tableau récapitulatif chantiers /actions	<b>8</b>
II.1 .2 :Audit et socio-organisationnel : tableau récapitulatif chantiers/actions	<b>7</b>
<b>II.2 Le projet de mandature</b>	<b>9</b>
II.2.1 : L'investissement sur les sites patrimoniaux	<b>10</b>
II.2 .2 : La connaissance de la biodiversité	<b>11</b>
II.2 .3 : La protection de la biodiversité	<b>11</b>
II.2 .4 : Le développement local et l'animation du territoire à partir de notre patrimoine	<b>12</b>
<b>I. LES RESULTATS 2022</b>	<b>14</b>
A. Le Budget Principal	<b>14</b>
B. Le Budget Annexe CFME	<b>16</b>
<b>II. LES AGREGATS FINANCIERS</b>	<b>16</b>
A. L'Épargne Brute ou Capacité d'Autofinancement	<b>16</b>
B. La dette	<b>17</b>
<b>III. LES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>18</b>

### RETROSPECTIVE FINANCIERE

A. Les Effectifs et la masse salariale

18

## LES PERSPECTIVES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

I. AXE 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles en Martinique	20
I.1. Article n° 2 : Valoriser les études existantes et poursuivre l'acquisition de données dans l'objectif de protéger les espèces, les milieux et les sites les plus sensibles	20
I.2. mesure n° 3 : Poursuivre une stratégie concertée de protection des milieux naturels et assurer une gestion exemplaire des réserves naturelles	27
I.3. Mesure n° 4 : Concevoir et mettre en réseau des équipements structurants de découverte, de valorisation du patrimoine naturel et culturel et d'éducation à l'environnement	34
I.4. Mesure n° 6 : Contribuer à une gestion durable de la forêt à travers la mise en place d'une politique concertée	38
II. AXE 2 : Encourager les Martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire	39
II.1. Mesure n° 9 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire	39
II.2. Mesure n° 13 : Développer et promouvoir les pratiques agro-environnementales à travers le marquage de produits et de savoir-faire	39
III. AXE 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc	43
Mesure 17 : conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale	44
III.1. Relancer la Marque « Valeur Parc »	44
IV. AXE 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc	
IV.1. Mesure n° 19 : Mettre en adéquation les missions et les moyens du Parc en donnant un cadre aux missions et moyens développés "hors périmètre"	45
IV.2. Mesure n° 23 : Animer le territoire pour favoriser la réappropriation du patrimoine culturel et naturel	51
IV.3. Mesure 25 : mettre en place des outils de communication et de sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel et culturel	54

IV.4. Mesure n° 21 : Relancer le conseil scientifique et culturel	55
IV.5. Mesure n° 24 : Favoriser le partage d'expériences à l'échelle caribéenne en développant des actions de coopération internationale (Caribiota)	56
IV.6. Mesure 27 : crédibiliser l'action du Parc par une information et une évaluation adaptée	56
<b>V. Détail du projet de budget principal 2023</b>	<b>57</b>
V.1. Les dépenses	57
V.2. Les Recettes	58
V.3. Présentation comptable du projet de budget 2023	59

## *LE BUDGET ANNEXE*

---

I. Bilan financier 2022	67
II. Perspectives 2023	67
II.1. Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique	67
II.2. Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique	68
II.3. Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords	69
II.4. C.F.M.E.	70
III - Montant du Budget Annexe et équilibre financier 2023	71

## *LE BUDGET CONSOLIDE 2023*-----72

---



# INTRODUCTION

## Dispositions légales :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter les grandes orientations du prochain budget.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

C'est un acte préparatoire à l'examen du budget primitif, apportant au conseil syndical des informations budgétaires et financières, qui devront permettre de déterminer l'action politique dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

## Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

Il doit porter sur :

- ✓ Les orientations budgétaires 2023 : il s'agit des évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de subventions et de partenariats ;
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (nouvelle obligation de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022) ;
- ✓ L'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi que la durée effective du travail ;
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visée pour l'exercice.

Une délibération est obligatoire, permettant de prendre acte de la tenue du DOB.

# A. LE CONTEXTE GENERAL

---

## I. La conjoncture économique en 2023

### I.1. Conjoncture économique mondiale : ralentissement de la croissance et inflation record

En 2022, l'inflation a sensiblement augmenté au niveau mondial, en raison de la hausse des cours des matières premières. En conséquence on observe un ralentissement préoccupant de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. Dans ce contexte stagflationniste la croissance économique de la zone euro ralentit : de 0.8 % à 0.2 % entre le second et le troisième trimestre 2022. L'Europe, du fait de sa proximité géographique de l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre : taux d'inflation en octobre **10.7 %**.

### I.2. Zone euro : risque de récession économique

Le conflit ukrainien a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique, et la diversification des sources d'approvisionnement s'est faite de manière limitée et coûteuse, accentuant le ralentissement de la consommation et de la production. A cela s'ajoute une détérioration des capacités de financement des agents économiques, victimes d'un durcissement monétaire afin de lutter contre l'inflation.

### I.3. France : ralentissement de la croissance, tensions inflationnistes, baisse du budget

L'inflation française reste très élevée 6.2 %, même si elle demeure inférieure à celle de la zone euro. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine.

Le contexte est l'incertitude et est conditionné par plusieurs aléas : crise énergétique, crise sanitaire... Le pouvoir d'achat des ménages français est en recul au deux premiers trimestres (-1.8% - -1.2%). Il pourrait rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du SMIC, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Le taux de chômage est resté stable au premier semestre 2022 : 7.2 %.

D'après le projet de loi de finances 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (contre 6.4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le projet de loi de finances 2023 prévoit une baisse de 1.5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

## I.4. Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP) et Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023) : mesures relatives aux collectivités locales

L'impact principal concernant les collectivités locales figurait dans le PLPFP 2023-2027, puis a été intégré par amendement dans le PLF.

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement et des dispositions significatives : la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera supprimée en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023 devront être ajustées. Le « fonds vert » pour la transition écologique sera augmenté de 2 milliards et ne devrait concerner que 2023. La DGF augmentera de 320 millions (sur un total de 27 milliards).

Le pacte de confiance : centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0.5%. Ainsi, l'état s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public.

Toutes les collectivités sont concernées par cette évolution contrôlée des dépenses de fonctionnement, et certaines feront l'objet d'un suivi plus spécifique notamment la collectivité de Martinique.

A compter de 2023, un constat sera réalisé chaque année sur la base des comptes de gestion. Le contrôle sera réalisé globalement par catégorie de collectivité. En cas de non-respect par une catégorie, les collectivités qui auront individuellement dépassé l'objectif d'évolution des dépenses réelles seront exclues de l'octroi de certaines dotations (politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, crédits du fonds de transition écologique). Un accord de retour à la trajectoire est conclu entre l'Etat et les collectivités concernées, signé au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de l'exercice suivant où le dépassement est constaté jusqu'en 2027. Cet accord porte sur :

- Evolution des dépenses réelles d'investissement ;
- Amélioration du besoin de financement ;
- Amélioration de la durée de désendettement (9 années pour la Martinique)

**Le « fonds vert »** : fonds d'accélération de la transition écologique, le fonds vert est inscrit dans le PLF 2023.

Doté de 1.5 milliard d'euros d'autorisations d'engagements, il vise à soutenir les projets en termes de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets) ;
- Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation ...)
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission ...).

Il inclut le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

**Le filet de sécurité** : l'aide instaurée en 2022 pour soutenir les collectivités face à l'inflation et au relèvement du point d'indice sera réinscrite dans un nouveau dispositif. Critères d'éligibilité :

- Epargne brute 2023 en baisse de plus de 25% par rapport à 2022 ;
- Augmentation des dépenses en énergie entre 2022 et 2023 supérieures de 60% à l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 ;

La dotation est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

**La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales** : augmentation de 5.7 millions par rapport à 2022, soit une dotation de 30 millions en 2023, dont :

- 4.5 millions supplémentaires pour les Parcs Naturels Régionaux \*;
- 1 million d'euros de plus pour la fraction « Natura 2000 » ;
- 0.2 million d'euros de plus pour la fraction Parcs Nationaux.

*\*Cet amendement étend l'éligibilité de la fraction Parcs Naturels Régionaux de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales à toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate et qui respectent par ailleurs les autres conditions d'éligibilité à cette fraction. L'amendement permet donc d'assurer une harmonisation des critères financiers d'éligibilité pour toutes les fractions de la dotation.*

## II. Le contexte du PNRM

### II.1. Les Audits et leur mise en œuvre

#### II.1.1. Audit financier

Un audit financier débuté en janvier 2021 a porté sur une analyse rétrospective et prospective. Concernant l'analyse rétrospective, il s'agissait de donner des clés de compréhension pour établir une analyse prospective donnant des leviers d'amélioration de la Capacité d'Autofinancement à moyen terme et l'identification des leviers d'action et préconisations pour redonner au PNRM les marges de manœuvre pour mettre en œuvre sa stratégie. Ainsi, ont été analysés :

- ✓ L'évaluation budgétaire et financière ;
- ✓ L'analyse des pratiques et leur conformité ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des moyens financiers aux compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;

Les conclusions de la partie rétrospective de l'audit ont été présentées au Comité Syndical du 16 juin 2021 par le Cabinet C5P dans lequel on pouvait relever les conclusions suivantes de la situation financière :

- ✓ Une capacité d'autofinancement (CAF) négative ; Le niveau des charges étant actuellement supérieures aux recettes.
- ✓ Le système de conventionnement annuel du programme d'actions avec la CTM ne peut pas convenir ;
- ✓ Un manque de visibilité entre l'état de l'actif et l'état de subventions perçues ;
- ✓ Un manque de visibilité sur les restes à réaliser ;

L'analyse prospective a été rendue le 2 mars 2022. Elle indique clairement qu'il conviendrait :

- ✓ D'actualiser le programme d'actions
- ✓ De préconiser un scénario de développement ambitieux basé sur l'augmentation de notre autofinancement par le développement de nos sites ouvert au public, plutôt qu'un scénario « au fil de l'eau » qui conduirait à terme à des difficultés financières ;
- ✓ Pour cela, il conviendra de revoir en termes de recettes, la réévaluation des dotations statutaires. Le niveau des charges étant actuellement supérieures à la dotation.
- ✓ D'avoir avec la CTM, principal contributeur, la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs pluriannuel.

L'actualisation des programmes d'actions en investissement et en fonctionnement préconisée à travers les conclusions de l'audit financier a été réalisée. Ce travail de remise à plat des programmes d'actions en cours a été rendu nécessaire en 2022 afin de se donner une vision plus claire des financements restant disponibles et des dépenses engagées. Ces programmes ont fait l'objet d'une réinscription budgétaire dans le cadre d'une décision modificative en fin d'année 2022.

## II.1.2. Audit et socio-organisationnel

Débuté le 21 janvier 2021, l'audit socio-organisationnel a porté sur :

- ✓ L'évaluation de l'organisation au sein de l'administration du PNRM, son histoire, les modes relationnels et collaboratifs ;
- ✓ L'évaluation de la structuration et du dimensionnement des directions, pôles et services ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des compétences internes au regard des compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;
- ✓ L'accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

L'audit s'est déroulé en plusieurs phases :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic socio-organisation et fonctionnel du PNRM
- ✓ Phase 2 : Grands enseignements du diagnostic
- ✓ Phase 3 : Synthèse et chantiers d'amélioration identifiés
- ✓ Phase 4 : Restitution aux IRP le 23 juin 2021 et aux agents le 9 juillet 2021
- ✓ Phase 5 : Préconisations et Plan d'actions

Une restitution a été faite au cours du Comité Syndical du 16 juin 2021 aux élus du PNRM et le 12 juillet 2021 aux agents.

Les préconisations sont listées ci-dessous :

Chantiers	Actions à réaliser en priorité 1	Actions à réaliser en priorité 2
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser un séminaire de partage de la stratégie du mandat</li> <li>▪ Définir chaque année une feuille route opérationnelle pour le PNRM déclinée par direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un tableau de bord de pilotage stratégique alimenté par un reporting des directions</li> <li>▪ Evaluer la Charte annuellement</li> <li>▪ Elaborer un projet d'administration issu d'un travail collaboratif</li> </ul>
<b>Organisation du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revoir et clarifier l'organigramme et définir les grandes missions de chaque direction et services</li> <li>▪ Organiser des réunions – mensuelles ou bimensuelles – par service / direction / projet / transverses</li> <li>▪ Organiser des réunions de capitalisation</li> <li>▪ (Re)définir clairement les procédures et les partager à l'ensemble des services</li> <li>▪ Améliorer la fonction comptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer et diffuser une newsletter régulière</li> <li>▪ Transmettre à tous la planification des événements annuels à venir</li> <li>▪ Former et outiller à la gestion de mode projet pour un fonctionnement plus horizontal et moins hiérarchique + prévoir des formations liées aux nouvelles missions des agents</li> <li>▪ Créer des binômes pour mieux gérer les remplacements et la continuité du service public et définir les modalités de fonctionnement</li> <li>▪ Améliorer la fonction achat : Mettre en place une politique d'achat pour les produits et services récurrents et une approche comparative des dépenses</li> </ul>
<b>Adéquation missions-moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un inventaire des moyens logistiques à disposition par fonction et définir si des moyens complémentaires doivent être fournis</li> <li>▪ Clarifier la politique d'attribution des véhicules</li> <li>▪ Cartographier l'allocation des moyens humains aux missions / activités réalisées</li> <li>▪ Programmer annuellement les opérations d'entretien et de maintenance d'envergure + inscrire leurs réalisations sur le registre de passage</li> </ul>	

Chantiers	Actions à réaliser en priorité 1	Actions à réaliser en priorité 2
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier d'un point de vue juridique et RH le maintien des contrats précaires</li> <li>▪ Relancer le chantier RIFSEEP</li> <li>▪ (Re) mettre en place les entretiens individuels annuels avec un point d'étape intermédiaire</li> <li>▪ Actualiser (voire formaliser) les fiches de postes</li> <li>▪ Lancer le chantier GPEEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une culture managériale commune dans le cadre d'une formation coaching</li> <li>▪ Recenser les besoins en formation et identifier les formations adaptées</li> <li>▪ Accélérer la programmation des visites médicales d'embauche</li> <li>▪ Accompagner l'arrivée des nouveaux agents à leur prise de poste</li> <li>▪ (Re)définir le processus de recrutement</li> <li>▪ Mettre en place une politique et un parcours de carrière</li> </ul>
Accompagnement au changement et QVT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique (psychologue du travail)</li> <li>▪ Rédiger des « Accords de bonne conduite » du PNRM</li> <li>▪ Participer activement au réseau de la Fédération des parcs régionaux et renouveler la signalétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des rencontres en dehors du parc en mode team-building</li> <li>▪ Connaitre collectivement les métiers du parc (élus et agents dans le cadre d'un temps dédié</li> <li>▪ Réfléchir à une potentielle nouvelle organisation spatiale des bureaux du siège</li> <li>▪ Favoriser une meilleure articulation des rôles et des fonctions entre Président et DGS</li> </ul>

L'année 2022 a permis de mettre en œuvre certaines préconisations issues de cet audit. C'est ainsi que notamment en 2022 :

- Un nouvel organigramme validé en juin 2022 a commencé à être mis en œuvre avec à la fois la réorganisation des services et le renforcement des effectifs pour la mise en œuvre du projet ;
- Le RIFSEEP est désormais mis en œuvre et appliqué afin d'avoir une orientation la plus objective possible pour l'attribution des primes
- Pour ce qui est du dialogue social, l'année 2022 a également été l'année des nouvelles élections des représentants du personnel au nouveau Comité Social et Economique qui remplace désormais les Comité Technique et Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Les préconisations de cet audit seront poursuivies en 2023 avec notamment :

- L'organisation d'un séminaire de partage de la stratégie et du mandat
- La poursuite de la réorganisation à partir du nouvel organigramme
- Organiser des réunions régulières et fréquentes avec les directions et services
- Redéfinir les procédures
- Lancer le chantier de la GEPEEC
- Mettre en place une cellule d'accompagnement psychologique

Enfin, le renouvellement des générations est aussi un challenge important au sein du PNRM dans les années à venir.

## II.2. Le projet de mandature

A la suite des élections à la Collectivité territoriale de la Martinique de 2021, une nouvelle gouvernance a été installée au PNRM en août 2021. Cette nouvelle gouvernance a proposé un nouveau projet de mandature qui a été décliné dans ses grandes lignes lors du débat sur les orientations budgétaires et au budget primitif de 2022.

Cette année 2022 qui vient de s'écouler peut être qualifiée d'année de transition, car elle a permis de clarifier la situation administrative et financière du PNRM. L'année 2023 sera l'amorce de la mise en œuvre de ce projet de mandature.

**Pour la nouvelle mandature, l'objectif sera de démontrer que le patrimoine naturel et culturel de l'île peut être un levier de développement.** Au cours de ces prochaines années, l'objectif sera donc de renforcer l'attractivité de notre territoire, à partir de la protection et de la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Cette orientation du projet de mandature du PNRM pour ces prochaines années, s'inspire de la vision du développement que le programme de la nouvelle gouvernance de la Collectivité Territoriale de Martinique souhaite mettre en œuvre. Le Parc y contribuera sur plusieurs axes et mesures dont notamment :

- AXE 5 : CULTURE, ART ET PATRIMOINE, MOTEURS DE DÉVELOPPEMENT CÉLÉBRER LES FIERTÉS MARTINIQUAISES
- AXE 8 : DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, PÊCHE ET AQUACULTURE
  - o Mesure 162. Dix filières d'excellence agricole valorisées, parmi lesquelles le café Arabica Typica et le cacao
- AXE 9: CONNAISSANCE, PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
  - o Mesure 170. Soutien à la recherche et à la production autour de notre biodiversité locale.
  - o Mesure 171. Des programmes de préservation des milieux naturels terrestres et marins.
- AXE 10 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
  - o Mesure 175. La marque Martinique « J'M » fera l'objet d'une promotion et d'une stratégie renforcées au plan international (promotion de grands festivals et d'événements internationaux comme le tour des Yoles rondes, du tourisme durable par la valorisation de nos espaces naturels, de nos sentiers pédestres et de notre biodiversité).

Dans la déclinaison de ce projet de la Collectivité Territoriale, et dans un souci de contribuer au développement socioéconomique du territoire, l'objectif fondamentale du PNRM sera de valoriser, à partir d'un programme d'investissement ambitieux, des sites patrimoniaux emblématiques du territoire.

En plus de ce programme d'investissement, le PNRM poursuivra ses actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel à partir de ses fondamentaux que sont :

- ✓ La connaissance ;
- ✓ La protection ;
- ✓ L'animation et le développement local.

### **II.2.1. L'investissement sur les sites patrimoniaux**

La valorisation de nos atouts qu'ils soient naturels ou culturels, passe par l'investissement sur les capacités d'accueil de certains sites patrimoniaux emblématiques. C'est un objectif majeur de ce contrat de mandature... Il s'agit d'assurer une véritable politique de développement durable en créant de l'attractivité, de la richesse et de l'emploi, et ainsi démontrer les marges importantes de développement socioéconomique à partir de notre patrimoine naturel et culturel.

Il s'agira en finalité, de créer de l'activité à partir de sites emblématiques du territoire afin :

- ✓ De rendre le territoire attractif ;
- ✓ De renforcer l'identité martiniquaise ;
- ✓ De devenir un opérateur culturel et touristique majeur de la Martinique, tout en assurant une protection des sites naturels définis ;
- ✓ D'être un ambassadeur sur chacun des 4 thèmes fondamentaux du territoire : le végétal, le volcan, la mer, l'histoire ;
- ✓ D'avoir une gestion économique, autonome et bénéficiaire.

Plus concrètement, l'objectif est donc d'aménager les portes d'entrée de sites naturels ou culturels, afin de créer des pôles d'attractivité touristique vecteurs de développement économique. Il s'agira donc de réaliser des investissements pour :

- ✓ La requalification du site de l'Aïeron
- ✓ La réalisation de la maison d'accueil et desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle
- ✓ La poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc qui pourrait être un mémorial autour de l'esclavage ;

- ✓ L'aménagement d'un accueil pour la réserve marine du Prêcheur avec l'idée de réalisation d'un aquarium de dimension internationale
- ✓ L'Aménagement du Domaine d'Émeraude
- ✓ La Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
- ✓ La valorisation du Centre d'accueil de la réserve naturelle régionale de Génipa
- ✓ De l'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne.

### **II.2.2. La connaissance de la biodiversité**

Pour ce qui est de la connaissance, plusieurs actions ont cours actuellement au sein du PNRM et répondent principalement aux axes stratégiques de la Charte que sont : 1 « Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique » et 2 « Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ». Il conviendra de poursuivre et de renforcer ces actions. Il s'agit notamment de :

- ✓ Le renforcement des actions de l'observatoire de la biodiversité en charge de centraliser l'ensemble des bases de données existantes sur la biodiversité en Martinique afin de les harmoniser et de les diffuser ;
- ✓ La réalisation d'inventaires sur la faune et la flore en Martinique pour une meilleure connaissance de notre patrimoine ;
- ✓ Des études de dynamique des populations et des écosystèmes (oiseaux marins, ou migrateurs, des études sur la dynamique végétale) ;
- ✓ Des interventions dans le domaine de la recherche en agroenvironnement avec par exemple :
  - La mise en place d'une palynothèque ;
  - L'étude sur la valorisation de cultures ou de modes culturels, (anthuriums, plantes médicinales, champignons...) ;
  - Une expérimentation sur la diversification de l'alimentation ovine par fourrage ;
  - Une étude expérimentale de caractérisation et valorisation du porc créole ;
  - Des partenariats pour la valorisation du café.

### **II.2.3. La protection de la biodiversité**

La protection de la biodiversité au PNRM s'articule autour de :

- ✓ La création d'aires protégées ;
- ✓ La protection des paysages ;
- ✓ La surveillance du territoire.

#### **a) La création d'aires protégées**

Le Parc naturel régional gestionnaire des deux réserves naturelles nationales de l'île est également gestionnaire de la première réserve marine régionale (Réserve Albert Falco au Prêcheur).

Plusieurs opérations visant à créer en Martinique d'autres zones de réserve sont en cours sur le territoire. Il s'agit des projets suivants :

- La création de la Réserve Naturelle Régionale de la Baie de Génipa.  
La réserve et la gestion associée permettront ainsi, de limiter les dégradations subies par les écosystèmes et de garantir leur bon état écologique à long terme.
- L'extension de la Réserve Naturelle de la Caravelle.



Il s'agit de la première réserve de l'île datant de 1976 et dont la fréquentation est d'environ 200 000 visiteurs par an. La première phase du projet d'extension sera la mise en réserve d'une partie marine, à savoir la Baie du Trésor.

En termes d'aires protégées, on peut également inclure un projet phare porté actuellement par le PNRM pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique, à savoir, **l'inscription de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Les objectifs de cette inscription des volcans et forêts de Martinique sont à la fois environnementaux (*protection et gestion environnementale*), touristiques (*augmentation des flux*).

#### **b) L'atlas des paysages et les atlas de la biodiversité communaux**

La réalisation et la validation de l'Atlas des paysages par l'ensemble des partenaires constituent également un préalable important pour ce qui est de la protection des espaces par la protection des paysages. Cet Atlas devrait se décliner en plans et plans communaux de paysages et intégrés dans les plans locaux d'urbanisme.

Par ailleurs, la connaissance de la biodiversité des communes est essentielle car elle devra se décliner dans les orientations stratégiques des plans locaux d'urbanisme. C'est dans ce sens que le PNRM devra développer, après celui qui a été réalisé au Lamentin, des Atlas communaux de la biodiversité en partenariat avec les communes.

#### **c) La surveillance du territoire**

Le renforcement et la professionnalisation du corps des gardiens de l'environnement du Parc naturel régional représente une priorité pour ce qui est de la surveillance du territoire et des espaces naturels. Il s'agira de renforcer le nombre d'agents et leurs chefs de commissionnement (en plus des espaces et des espèces protégées, pouvoir intervenir sur l'eau ou les déchets).

### **II.2.4. Le Développement Local et l'animation du territoire à partir de notre patrimoine**

#### **a) En matière de développement local**

Les activités du Parc en matière de développement local relèvent de l'axe stratégique 2 : « encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ».

Il s'agira, à partir de nos actions, de développer l'orientation « *Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement* ».

Ainsi, les actions du PNRM en la matière s'articuleront autour du renforcement de nos actions à partir des axes suivants :

- ✓ Le développement de projet d'agriculture durable : (l'expérimentation en matière d'agroforesterie, de la culture hors sol d'essences patrimoniales, la valorisation des plantes médicinales, l'augmentation des ressources mellifères, la caractérisation des miels par la création d'une palynothèque, un conservatoire de semences, l'expérimentation sur la valorisation des champignons locaux...);
- ✓ Le développement de la Marque Parc avec une stratégie en quatre volets, la révision des Chartes (agneau, miel, manioc), l'agrément et le contrôle des agriculteurs marqués, la valorisation des produits à partir de la communication (packaging, ou encore événementiels) ou de mise en place de circuits courts, l'aide aux agriculteurs marqués ;
- ✓ La conduite d'expérimentations ou la participation à des expérimentations dans le cadre de partenariat en vue d'un développement de filières de niches pérennes (l'alimentation ovine, le porc créole, le café, les plantes médicinales, ...);
- ✓ Le soutien au développement de projets agro-touristiques ;

- ✓ La participation ou la mise en place d'actions de formations et d'insertion dans le domaine du patrimoine. Il existe en effet une importante politique d'insertion au PNR avec la réalisation de plusieurs Ateliers Chantiers d'Insertion annuellement avec la double ambition de réinsérer socialement des martiniquais en leur offrant des perspectives d'emploi après leur formation dans le domaine du patrimoine.

**b) En matière d'animation du territoire**

Le dernier axe stratégique consiste en l'animation du territoire dans le domaine naturel et culturel. Il s'articule en fonction des cibles à atteindre et répond aux axes stratégiques 3 « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc » et 4 « Renforcer la performance de l'outil Parc » de la Charte.

Pour ce qui est du développement touristique, le PNRM mène ainsi un certain nombre d'actions récurrentes que sont par exemple :

- ✓ L'ouverture et l'animation de sites d'accueil et d'information du public en réseaux sur le territoire, « les relais du Parc » comme à Saint-Pierre, à Fort-de-France, Vatable aux Trois-Ilets. Il s'agira d'offrir des informations de qualité sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les offres de découverte de ce patrimoine ;
- ✓ Un programme annuel d'animation à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnées ;
- ✓ Des actions autour des journées phares comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins, les journées du patrimoine, la journée de l'eau, etc... ;
- ✓ Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le PNRM.

Sur des thématiques plus environnementales ou culturelles, à l'attention du grand public, le PNRM mènera des actions d'animation en matière de transition énergétique avec la mise en place de mobilités douces (desserte de la réserve de la Caravelle, Opération Grand Site ...etc...)

Enfin pour les scolaires, il existe un programme annuel d'animation autour des thématiques patrimoniales, environnementales, et culturelles (jardin créole, forêt, mangrove, faune, flore, rivière, lasotè, Noël d'antan, pâques, ...). Ce programme se fera en partenariat avec le rectorat...

## C. RETROSPECTIVE FINANCIERE

### I. Les Résultats 2022

Le compte administratif n'étant pas encore voté, vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les estimations des résultats de l'exercice 2022

Section	Estimation résultat Budget Annexe CFME - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	1 154 179.25 €	889 719.62 €	1 154 179.25 €	656 710.60 €	-233 009.02 €	64 454.04 €	-168 554.98 €
Investissement	186 256.00 €	68 157.99 €	186 256.00 €	42 110.94 €	-26 047.05 €	134 144.71 €	108 097.66 €
<b>Total cumulé</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>957 877.61 €</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>698 821.54 €</b>	<b>-259 056.07 €</b>	<b>198 598.75 €</b>	<b>-60 457.32 €</b>

Section	Estimation résultat Budget Principal - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	10 653 981.24 €	7 659 625.06 €	10 653 981.24 €	7 709 224.63 €	49 599.57 €	111 770.87 €	161 370.44 €
Investissement	6 753 897.12 €	688 119.53 €	6 753 897.12 €	599 178.00 €	-88 941.53 €	3 775 878.88 €	3 686 937.35 €
<b>Total cumulé</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 347 744.59 €</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>8 308 402.63 €</b>	<b>-39 341.96 €</b>	<b>3 887 649.75 €</b>	<b>3 848 307.79 €</b>

Section	Estimation résultat Consolidé - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	11 808 160.49 €	8 549 344.68 €	11 808 160.49 €	8 365 935.23 €	-183 409.45 €	176 224.91 €	-7 184.54 €
Investissement	6 940 153.12 €	756 277.52 €	6 940 153.12 €	641 288.94 €	-114 988.58 €	3 910 023.59 €	3 795 035.01 €
<b>Total cumulé</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>9 305 622.20 €</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>9 007 224.17 €</b>	<b>-298 398.03 €</b>	<b>4 086 248.50 €</b>	<b>3 787 850.47 €</b>

#### I.1. Budget Principal

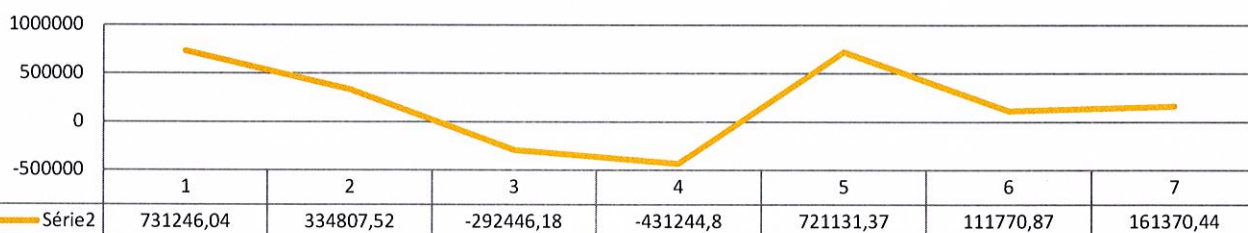
Pour le Budget Principal, la section de fonctionnement dégagerait un résultat net de **49 599.57 euros** auquel vient s'ajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de **111 770.87 €**. Le résultat de clôture 2022 serait donc de **161 370.44 €**.

Il est également utile de souligner que, conformément aux préconisations de l'audit financier, une actualisation du programme d'actions a été réalisée et a conduit, lors d'une décision modificative en novembre 2022, de réduire ce programme qui est passé de 12,6 Millions à environ 8,4 millions, soit une diminution de 3,8 Millions.

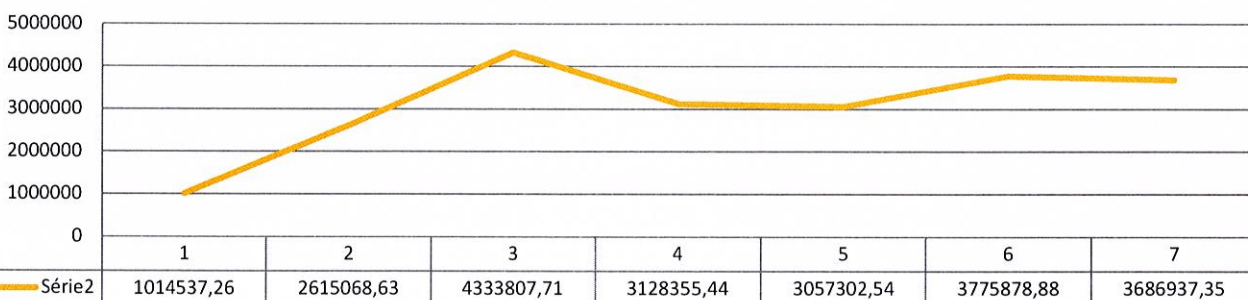
## Evolution des résultats de clôture de 2016 à 2022

EXERCICES	INVESTISSEMENT						FONCTIONNEMENT					
	Réalisations Recettes	Réalisations Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé N-1	Résultat cumulé N (compte de gestion)	Résultat cumulé N (compte administratif)	Réalisations Recettes	Réalisations Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé N-1	Résultat cumulé N (compte de gestion)	Résultat cumulé N (compte administratif)
2016	- €	- €	- €	1 014 537,26 €	1 014 537,26 €	1 014 537,26 €	- €	- €	- €	731 246,04 €	731 246,04 €	731 246,04 €
2017	2 503 754,42 €	1 720 218,99 €	783 535,43 €	1 831 533,20 €	2 615 068,63 €	2 615 068,63 €	5 837 052,32 €	6 233 490,84 €	- 396 438,52 €	731 246,04 €	334 807,52 €	334 807,52 €
2018	3 072 963,14 €	1 354 224,06 €	1 718 739,08 €	2 615 068,63 €	4 333 807,71 €	4 333 807,71 €	5 838 026,08 €	6 123 513,96 €	- 285 487,88 €	- 6 958,30 €	- 292 446,18 €	- 292 446,18 €
2019	681 281,96 €	1 886 734,23 €	- 1 205 452,27 €	4 333 807,71 €	3 128 355,44 €	3 128 355,44 €	7 619 099,53 €	7 757 898,15 €	- 138 798,62 €	- 292 446,18 €	- 431 244,80 €	- 431 244,80 €
2020	840 406,62 €	911 459,52 €	- 71 052,90 €	3 128 355,44 €	3 057 302,54 €	3 057 302,54 €	7 712 282,86 €	6 559 906,69 €	1 152 376,17 €	- 431 244,80 €	721 131,37 €	721 131,37 €
2021	3 511 883,60 €	2 793 307,26 €	718 576,34 €	3 057 302,54 €	3 775 878,88 €	3 775 878,88 €	8 978 904,67 €	9 588 265,17 €	- 609 360,50 €	721 131,37 €	111 770,87 €	111 770,87 €
2022	599 178,00 €	688 119,53 €	- 88 941,53 €	3 775 878,88 €	3 686 937,35 €	3 686 937,35 €	7 709 224,63 €	7 659 625,06 €	49 599,57 €	111 770,87 €	161 370,44 €	161 370,44 €

**Evolution du résultat administratif cumulé de 2016 à 2022 : Fonctionnement**



**Evolution du résultat administratif cumulé de 2016 à 2022 : Investissement**

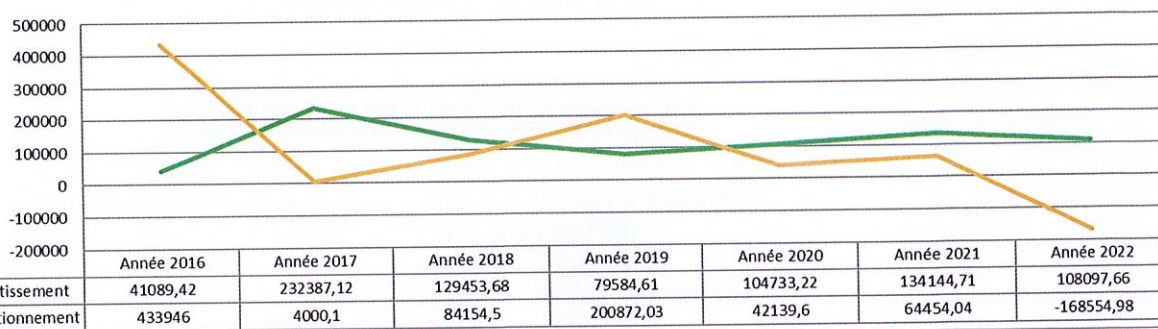


## I.2. Budget Annexe CFME

Pour le Budget Annexe CFME, la section de fonctionnement dégage un résultat net de **- 233 009.02 €** auquel vient s'ajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de **64 454.04€**. Le résultat de clôture 2022 est de **-168 554.98 €**.

Exercices	INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT				
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé N-1	Résultat cumulé N	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé N-1	Résultat cumulé N
2016	45 911,54 €	20 634,11 €	25 277,43 €	15 811,99 €	41 089,42 €	591 246,87 €	870 051,66 €	- 278 804,79 €	712 750,79 €	433 946,00 €
2017	191 621,03 €	323,33 €	191 297,70 €	41 089,42 €	232 387,12 €	757 136,59 €	910 277,20 €	- 153 140,61 €	157 140,71 €	4 000,10 €
2018	9 310,13 €	112 243,57 €	- 102 933,44 €	232 387,12 €	129 453,68 €	573 514,02 €	493 359,62 €	80 154,40 €	4 000,10 €	84 154,50 €
2019	10 477,40 €	60 346,47 €	- 49 869,07 €	129 453,68 €	79 584,61 €	622 713,29 €	505 995,76 €	116 717,53 €	84 154,50 €	200 872,03 €
2020	35 605,31 €	10 456,70 €	25 148,61 €	79 584,61 €	104 733,22 €	383 665,08 €	542 397,51 €	- 158 732,43 €	200 872,03 €	42 139,60 €
2021	54 316,54 €	24 905,05 €	29 411,49 €	104 733,22 €	134 144,71 €	1 618 164,16 €	1 595 849,72 €	22 314,44 €	42 139,60 €	64 454,04 €
2022	42 110,94 €	68 157,99 €	- 26 047,05 €	134 144,71 €	108 097,66 €	656 710,60 €	889 719,62 €	- 233 009,02 €	64 454,04 €	- 168 554,98 €

Evolution des résultats cumulés de 2016 à 2022

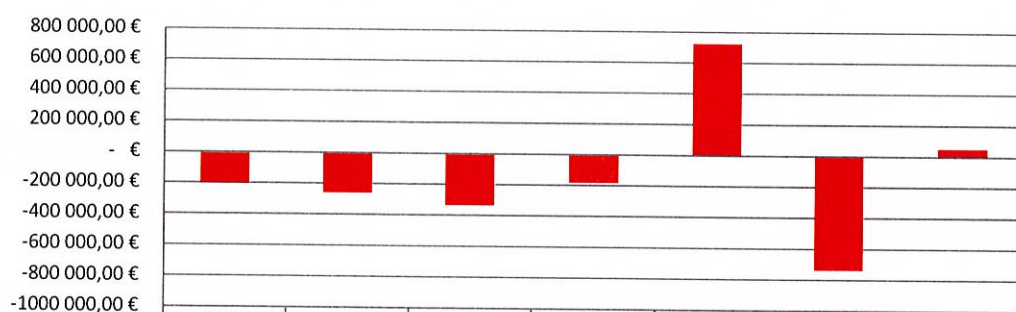


## II. Les agrégats financiers

### II.1. L'Épargne Brute ou Capacité d'Autofinancement

La capacité d'autofinancement (recettes courantes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement), structurellement dégradée depuis 2015 (à l'exception de 2020), est positive en 2022.

Epargne brute de gestion = autofinancement

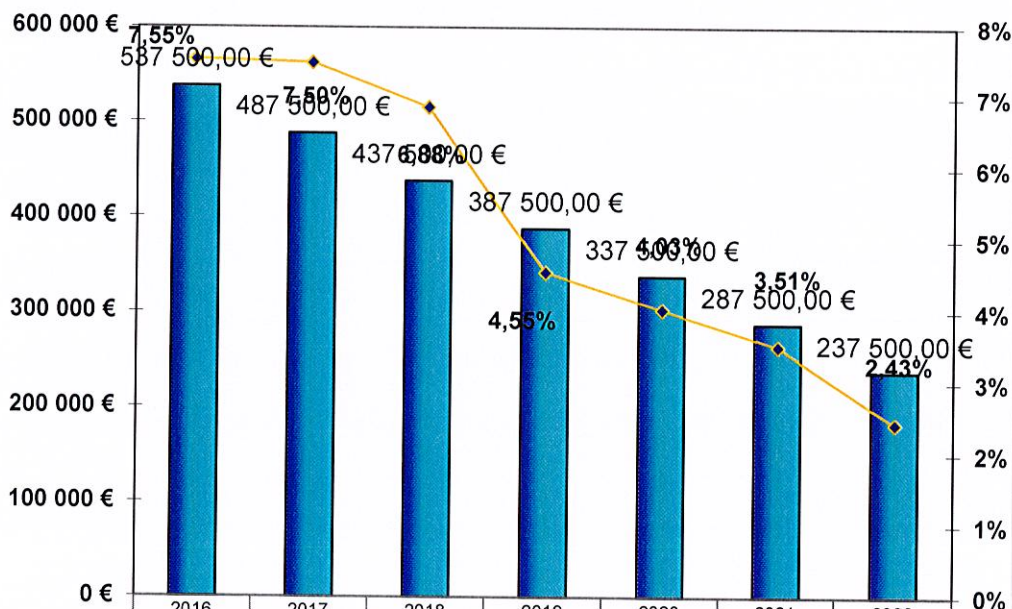


Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute de gestion = autofinancement	-201 213,40 €	-259 025,51 €	-333 750,71 €	-181 963,02 €	722 518,21 €	-733 773,61 €	49 620,96 €

## II.2. La Dette

En septembre 2011, le PNRM a contracté un emprunt de 750 000.00 € à un taux fixe de 3.69 % (indexé sur de l'Euribor) sur une durée de 15 ans auprès de la BPCE International et Outre-Mer. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû s'élevait à 237 500.00 €. La dernière échéance est prévue le 30/09/2026. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 187 500.00 €.

### Encours de la dette et taux d'endettement



487 500,00 €	437 500,00 €	387 500,00 €	337 500,00 €	287 500,00 €	237 500,00 €	187 500,00 €
537 500,00 €	487 500,00 €	437 500,00 €	387 500,00 €	337 500,00 €	287 500,00 €	237 500,00 €
Taux d'endettement (encours/RRF)						
	7,55%	7,50%	6,88%	4,55%	4,03%	3,51%

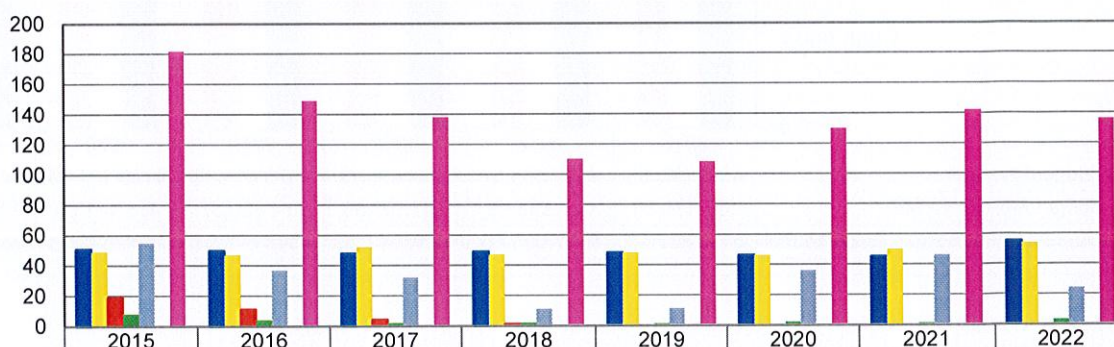
487 500,00 € 437 500,00 € 387 500,00 € 337 500,00 € 287 500,00 € 237 500,00 € 187 500,00 €  
Taux d'endettement (encours/RRF)

### III. Les ressources humaines

#### III.1. Les Effectifs et la masse salariale

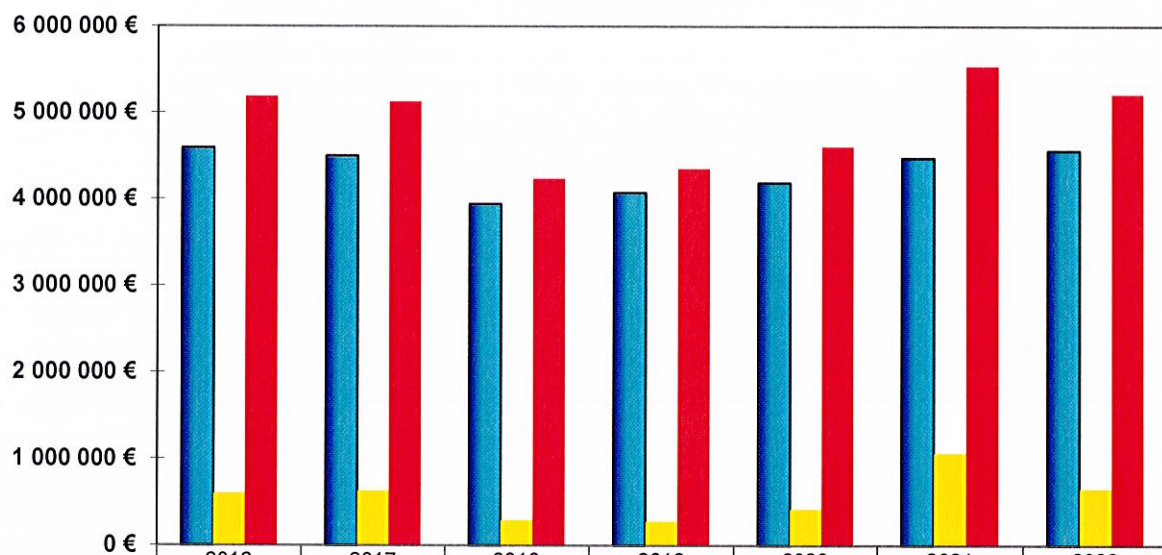
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	51	50	48	49	48	46	45	55
Contractuels	49	47	52	47	48	46	50	54
CAE	19	11	4	1				0
Apprentis	8	4	2	2	1	2	1	3
Stagiaire Ecoles	0	0	0	0	0	0	0	0
Chantiers d'insertion	55	37	32	11	11	36	46	24
<b>Total effectif</b>	<b>182</b>	<b>149</b>	<b>138</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>130</b>	<b>142</b>	<b>136</b>

Evolution de l'effectif du personnel du PNRM de 2015 à 2021



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
■ Titulaires	51	50	48	49	48	46	45	55
■ Contractuels	49	47	52	47	48	46	50	54
■ CAE	19	11	4	1	0	0	0	0
■ Apprentis	8	4	2	2	1	2	1	3
■ Chantiers d'insertion	55	37	32	11	11	36	46	24
■ Stagiaires Ecoles	0							
■ Total effectif	182	149	138	110	108	130	142	136

### Masse salariale totale de 2016 à 2022



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
■ Budget Principal	4593 645,85	4499 533,57	3944 438,72	4073 815,38	4190 181,08	4472 872,15	4559 774,01
■ Budget Annexe CFME	597 186,33	627 558,99	290 103,56	274 880,57	415 471,08	1064 459,49	651 100,68
■ Montant total Charges de personnel	5190 832,18	5127 092,56	4234 542,28	4348 695,95	4605 652,16	5537 331,64	5210 874,69

En 2022, les charges de personnel représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement pour le budget principal et 73% des dépenses réelle pour le budget annexe. De manière consolidée, les charges de personnel représentent 61% des dépenses réelles totales en 2022.



# D. LES PERSPECTIVES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires, les perspectives pour l'année 2023 du PNRM seront présentées au regard de la Charte et de ses mesures.

## I.AXE 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles en Martinique

### I.1. Article n° 2 : Valoriser les études existantes et poursuivre l'acquisition de données dans l'objectif de protéger les espèces, les milieux et les sites les plus sensibles

#### I.1.1. Poursuite du développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB)

L'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB) est un dispositif multi-partenarial animé par le PNRM depuis 2015 et composé de 43 structures institutionnelles et associatives. L'OMB vise à la centralisation et à la diffusion des connaissances relatives à la Biodiversité auprès des acteurs locaux œuvrant dans le domaine et de la population martiniquaise ainsi que vers l'international. Le dispositif constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques.

##### I.1.1.1. Historique

- 2012- 2013 : Etude de faisabilité pour la mise en place de l'OMB ;
- 2014 : Mobilisation d'une chargée de mission au PNRM ;
- 2014- 2015 : 5 Comités de pilotage avec une trentaine de partenaires/ 4 ateliers thématiques ;
- 2015 (mai) : Installation et signature de la charte de fonctionnement ;
- 2016-2018 : création du site internet [www.biodiversite-martinique.fr](http://www.biodiversite-martinique.fr) ; lancement d'un FEDER ;
- 2018-2020 : mobilisation de deux agents dédiés (FEDER) ; préparation du SIG et développement de la communication ;
- 2021 : création de la plateforme SIG ; création de malettes pédagogiques ;
- 2022 : Lancement d'une plateforme SIG [www.madinati-martinique.fr](http://www.madinati-martinique.fr), recrutement d'une chargée de mission "Gestion du centre de ressources OMB et vulgarisation scientifique" ; Solde du programme FEDER.

Cette action consiste à poursuivre le développement des missions de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité ayant trait à la vulgarisation et à la diffusion des connaissances relatives à la Biodiversité auprès de la population martiniquaise et internationale.

##### I.1.1.2. Action 2023

Il s'agira notamment en 2023, de recruter un Agent en CDD pour la gestion du centre de ressources du site internet OMB et la valorisation des connaissances, alimentation du site internet, poursuite de la concertation avec les partenaires. La vulgarisation et la diffusion des connaissances seront réalisées via différents supports (alimentation d'un site internet accessible au grand public, permettant d'accéder à des informations relatives au patrimoine naturel de l'île, espèces observables, habitats naturels remarquables, réglementation, acteurs de la biodiversité, évolution d'indicateurs de biodiversité ; newsletter ; lettres d'informations au format papier ; brochures grand public ; etc...). Ajout de jeux de données faune/flore dans MadiNati. Reporting et échanges d'expériences dans les Caraïbes, l'Hexagone et les territoires ultra-marins.

Il est à noter que pour mener à bien les actions de l'OMB, il est nécessaire de mobiliser 3 agents et un stagiaire :

- ✓ 1 agent pour la coordination des actions, le suivi administratif et financier du projet, la concertation partenariale et le développement du projet ;
- ✓ 1 agent pour la gestion des bases de données, le catalogage des documents mis à disposition du grand public et la réalisation de cartographies et statistiques de synthèse ;
- ✓ 1 agent pour concevoir les outils de communication, actualiser le site internet et animer les pages des réseaux sociaux en continu.
- ✓ 1 stagiaire de 6 mois pour contribuer à l'élaboration du site internet, au système d'information, et à la communication.

### **I.1.1.3. Coût et plan de financement 2023**

Le montant des dépenses et recettes estimées pour cette opération en 2023 est de 193 500 euros

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 193 000
  - Dépenses d'investissement : 500 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 63 000
  - DEAL : 40 000
  - ODE : 55 000
  - UMS Patri/Nat : 20 000
  - PNRM : 15 500

### **I.1.2. Atlas de la biodiversité communale**

#### **I.1.2.1. Objectifs**

Par suite d'un appel à projets lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB), le PNRM a été lauréat pour un projet intitulé « Réalisation d'Atlas de biodiversité communale du Nord de la Martinique ».

En partenariat avec CAP NORD, l'ONF, l'IRD et les municipalités, le projet du PNRM vise à l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur 10 communes du Nord de la Martinique, qui s'inscrivent dans le périmètre du Bien que la Martinique souhaite inscrire à l'UNESCO.

L'objectif est de mener le projet pendant trois ans (2022-2025) suivant 3 axes : l'amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire.

Une première action a été réalisée avec le recrutement d'un chef de projet pour 30 mois afin d'animer la gouvernance, les ateliers participatifs et rédiger les ABC et leurs synthèses. Suite à une phase de traitement de données existantes sur de nombreux taxons faunistiques et floristiques, en milieu terrestre et marin, il s'agira de faire réaliser des inventaires par des prestataires scientifiques sur des taxons clés en suivant des protocoles standardisés. Pour l'implication des acteurs locaux et de la population, le projet vise à organiser des ateliers et les inciter à transmettre des informations et des données. L'identification des activités socio-économiques et de leurs impacts sur la biodiversité serait réalisée par l'IRD, en collaboration avec le CNRS et l'Université des Antilles. Enfin, plusieurs actions seraient menées pour restituer les résultats : publications

sur internet, exposition itinérante, spot TV et radio, plénière pour les élus et atelier de formation pour les techniciens.

Les objectifs sont l'amélioration des connaissances générales de la biodiversité des communes, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire. Plus précisément apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique pour permettre une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'objectif de communication et sensibilisation des actions diverses visent à favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et le grand public,

Enfin il y a également une aspiration à développer l'implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

### **I.1.2.2. Coût et plan de financement**

Le montant des dépenses et recettes estimées pour cette opération en 2023 est de 209 660.32 euros

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 208 860.32 euros
  - Dépenses d'investissement : 800 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 42 997.80
  - Cap-Nord : 15 000
  - ODE : 16 100 + 800
  - PNRM : 134 762.62

### **I.1.3. Etudes sur la biodiversité**

#### **I.1.3.1. Chimagua**

##### **a) Objectif**

Ce projet a pour objectif de renforcer et structurer la surveillance des populations de chiroptères de Martinique et de Guadeloupe, de manière pérenne, en mobilisant les acteurs territoriaux, en lien avec les structures nationales œuvrant pour la protection des chiroptères et en lien avec les autres îles des Antilles françaises (St Martin/ St Barth), dans le but de consolider la prise en compte de ces espèces dans les plans de gestion et les politiques publiques.

Ainsi, ce projet inter-île, porté par le Parc Naturel Régional de la Martinique, propose cinq actions principales qui devraient permettre d'acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie, les effectifs et tendances (préliminaires) des populations de chiroptères.

Une réunion de lancement du programme a été organisée en visio-conférence et des premiers groupes de travail, également en visio-conférence, ont été animés au dernier trimestre 2022. Les actions de suivi et les dépenses débuteront en 2023.

Il s'agira :

- D'améliorer et d'innover sur des méthodologies existantes (acoustique, télémétrie, suivis de gîtes) mais également fédérer et structurer un réseau d'acteurs au niveau local puis national.
- De mettre en place le réseau d'acteurs au niveau local, organiser des formations et débiter les missions de suivis.
- Animer les groupes de travail, (formations, suivis de gîtes, gestion d'une base de données).

#### **b) Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 57 487,40 euros
  - Dépenses d'investissement : 3 500 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 10 716,67
  - DEAL : 11 500 + 3 500
  - OFB : 35 270,73

#### **1.1.3.2. Suivi annuel des chiroptères**

##### **a) Objectif**

Le PNRM suit les gîtes de chauves-souris sur l'ensemble de l'île depuis 2016, sensibilise le public et joue un rôle de médiation pour les particuliers ayant des difficultés à cohabiter avec ces espèces.

Ainsi, depuis 2016, le PNRM a débuté des suivis de populations des chauves-souris ainsi que la médiation auprès des particuliers pour envisager des "cohabitations" ou réduire les impacts sur les chauves-souris présentes dans les habitations. Une valorisation du site écotouristique de la grotte aux chauves-souris de Rivière Pilote a également été réalisée.

Les suivis terrain sont réalisés mensuellement et trimestriellement, les médiations sont effectuées en fonction des contacts pris avec le PNRM. Selon les demandes émanant des écoles, des animations scolaires sont réalisées, l'exposition est prêtée aux partenaires et des stands sont tenus dans les évènementiels (fête de la science 2022 par exemple).

Il s'agit donc de poursuivre le suivi des populations de chauves-souris et la sensibilisation du grand public pour lesquels des fonds sont obtenus chaque année de la DEAL et de la CTM.

Différents axes doivent être investis afin d'assurer la préservation de ces espèces menacées et protégées :

- Suivi pérenne des gîtes,
- Sensibilisation (distribution de documentations, animation dans les écoles, tenue de stands),
- Valorisation et médiation (gestion des problématiques rencontrées par les particuliers).

En 2023, 1 agent à 10% et deux agents à 20% sont mobilisés sur cette action et il s'agit de les former, ainsi que les partenaires du projet, aux techniques de capture afin d'obtenir les habilitations nécessaires et au suivi de gîtes pour poursuivre de façon correcte.

##### **b) Coût et plan de financement**



- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 29 000 euros
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 19 000
  - DEAL : 10 000

#### **I.1.4. Life BIODIV OM**

##### **I.1.4.1. Objectif**

Le projet Life BIODIV'OM (2018-2023) vise à préserver la biodiversité menacée de 5 Régions ultrapériphériques (RUP) que sont : la Martinique, la Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin.

En Martinique, les actions concernent particulièrement le Moqueur gorge blanche, oiseau endémique et protégé, présent uniquement sur la Presqu'île de la Caravelle.

L'objectif est d'améliorer l'état de conservation de l'espèce en Martinique, en renforçant la population présente et en favorisant la reconquête de son habitat naturel. Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Rédaction du premier plan d'actions concerté en Martinique en faveur de l'espèce,
- ✓ Régulation de la prédation,
- ✓ Concertation avec les pêcheurs et les agriculteurs afin de définir et mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation partagées.

##### **I.1.4.2. Coût et plan de financement**

Le montant total de l'enveloppe budgétaire allouée au projet sur le territoire sur 5 ans est de 678 519,00 € TTC (dont : montant total des cofinancements : 659 045 € TTC + Autofinancement PNRM : 19 474,00 € TTC). Le Life BIODIV'OM en Martinique bénéficie des cofinancements de 5 structures : Commission Européenne (60% soient 407 111,00 € TTC), DEAL Martinique, Conservatoire du littoral, OFB et MTE (conventions pluriannuelles sur 5 ans).

Montant total des recettes encaissées au 31/12/2021 : 445 613,49 € TTC (soit environ 68 % du montant total des cofinancements).

Montant total des dépenses réalisées au 31/12/2021 : 239 498,99 € TTC (soit environ 36 % du montant total de l'enveloppe budgétaire sur 5 ans).

Remarque : le Life BIODIV'OM étant un projet européen pluriannuel, l'écart entre les montants des recettes et des dépenses est dû au fait que les remboursements des dépenses sont en décalage dans le temps. La justification des dépenses s'effectue par semestre, lors des remontées de dépenses certifiées, entraînant un versement des recettes a posteriori. En tant que coordinateur national, la LPO reçoit directement les acomptes des Co-financeurs, qu'elle reverse ensuite aux bénéficiaires associés (dont le PNRM) en fonction des conventions de subventions respectives. Un prorata du total des dépenses réalisées sur la durée globale du projet (2018-2023, voire 2024) sera effectué à la fin de ce dernier.

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 193 798,40 euros
  - Dépenses d'investissement : 0
- ✓ Recettes
  - DEAL : 20 000
  - PNRM : 173 798,4

#### **I.1.5. Réseau sentinelle**

##### **I.1.5.1. Objectif**

Le réseau Sentinelle (ODE - PNRM - ONF) a pour but d'aider l'ODE à identifier les sources de pollution impactant les milieux aquatiques : remontées de rivières, recherches de décharges sauvages, de zones de remblai, ...

Les sites à prospecter sont transmis chaque année par l'ODE ; les missions de terrain sont réalisées par les gardiens de l'environnement qui transmettent les données de terrain à l'ODE sous la forme d'un rapport annuel.

#### **I.1.5.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 8 500 euros
  - Dépenses d'investissement : 4 000 euros
- ✓ Recettes
  - ODE : 8 500 + 4 000

## I.2. mesure n° 3 : Poursuivre une stratégie concertée de protection des milieux naturels et assurer une gestion exemplaire des réserves naturelles

### I.2.1. Révision de la Charte

#### I.2.1.1. Objectif

La charte du Parc naturel régional de la Martinique validé par décret en 2012 arrivera à échéance en 2027. Les procédures pour le renouvellement de cette charte sont longues. Il convient donc de s'y prendre dès 2023.

L'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire durant les quatre années à venir pour mener à bien la procédure de révision.

L'objectif global de cette action sera de réussir, grâce à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes les étapes de la procédure aboutissant au renouvellement de la charte pour la période 2027-2042. Pour cette année 2023, l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera retenue devra commencer à l'évaluation de la charte actuelle du PNRM et amorcer le diagnostic du territoire.

#### I.2.1.2. Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 47 190,6 euros
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - Etat Fonds verts : 47 190,6

### I.2.2. Reconnaissance au patrimoine mondial : procédure UNESCO

#### I.2.2.1 Objectifs

Le Parc Naturel régional de la Martinique porte depuis 2015 la maîtrise d'ouvrage déléguée du processus de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique, pour le compte de la CTM et de l'Etat.

Après 8 années de procédure, celle-ci arrive à son terme avec, en 2023, la tenue en Arabie Saoudite du 45ème comité qui viendra inscrire notre site sur la liste du patrimoine de l'Humanité.

La mise en œuvre du plan de gestion UNESCO se poursuivra en 2023, avec notamment :

- Le recrutement de 2 chargés de mission (1 scientifique et 1 pour la mobilisation, la communication et l'organisation de la gouvernance)
- La mise en œuvre du plan d'action culturel avec entre autres, la participation à la BIAC 2023 sur la thématique de "La plénitude du vivant" (organisation d'événements et aménagement paysager)
- La mission en Arabie Saoudite pour la reconnaissance au patrimoine mondiale
- L'aménagement de la "vitrine" du bien UNESCO, à Fort-de-France

#### I.2.2.2. Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 485 000 euros
  - Dépenses d'investissement : 560 000 euros



✓ Recettes

- CTM : 405 000
- DEAL : 40 000
- DAC : 40 000
- Europe : 420 000
- OFB : 140 000

### **1.2.3. Opération Grand Site**

#### **1.2.3.1 Objectif**

Le périmètre qui s'étend de l'Anse Caritan à la Baie des Anglais (2 273 ha) a été classé en 2013 au titre de la loi sur les paysages, pour ses paysages à caractère exceptionnels. La plage de la Grande Anse des salines, plage emblématique de l'île, reçoit plus d'1 million de visiteurs par an, cette sur-fréquentation a un impact non négligeable sur cet environnement et la biodiversité.

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche que propose l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété et soumis à une forte fréquentation. Le lancement de l'OGS "Des Salines à la Baie des Anglais" a été validé en 2013 pour permettre de protéger ce site d'exception. L'objectif étant de :

- o Préserver le site, ses paysages et sa biodiversité ; Restaurer et valoriser la richesse paysagère, naturelle, historique et culturelle du site ;
- o Améliorer les conditions d'accueil du public ;
- o Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.
- o Faire connaître le Grand site "Des Salines à la Baie des Anglais" et sensibiliser à la beauté de ses paysages et sa préservation ;

Enjeux :

- o Définir et mettre en œuvre un programme d'actions en vue de préserver et valoriser le site ainsi que sa biodiversité
- o Assurer l'animation du projet et contribuer à mettre en place la structure gestionnaire (au choix : collectivité, regroupement de collectivités, syndicat mixte ....)
- o Mettre en œuvre les actions validées par le comité de pilotage dans un objectif de préservation et de valorisation du site ; avec l'objectif d'une labellisation « Grand Site de France »

Il s'agira en 2023 de :

- ✓ Poursuivre la définition et la validation d'un plan d'actions sur 6 ans
- ✓ Mettre en œuvre les actions prioritaires déjà validées par le Comité de Pilotage dont :
  - o L'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transition des modes de déplacements /stationnements sur le Grand site en projet (action A.3)
  - o L'étude pour l'harmonisation de la signalétique sur l'ensemble du site (action B.6.1)
  - o L'étude pour la définition des circuits de découvertes (boucles) du site « Des Salines à la Baie des Anglais » (action A.2)
  - o La création d'outils de communication et d'animation de l'OGS (action D.1.3)
  - o La réalisation d'un travail de recherche et de restitution de l'histoire du Grand Site (action C.2.3)
  - o Poursuivre les actions d'animation et de sensibilisation
  - o Poursuivre la concertation et l'information des parties prenantes

### **I.2.3.2 Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 305 574,04 euros
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 58 100
  - Europe : 166 974,04
  - DEAL : 20 000
  - DAC : 15 000
  - ADEME : 42 000
  - PNMM : 3 500

### **I.2.4. Fonctionnement des Réserves Naturelles Nationales**

Il s'agira de poursuivre de travail de gestion (surveillance, suivi scientifique, accueil) sur les réserves naturelles nationales

Le financement concerne notamment le salaire des agents du PNMR participant à la mise en œuvre des plans de gestion des RNN

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 343 975 euros
  - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 23 000
  - DEAL : 290 975 + 50 000
  - ODE : 30 000

### **I.2.5. Réserve Naturelle Régionale : Albert FALCO**

Les actions pour 2023 sont les suivantes concernant la gestion de la réserve marine du Prêcheur :

- ✓ Salaires des agents du PNM participant à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNRAF
- ✓ Inventaires et suivis à réaliser dans le cadre de la gestion scientifique
- ✓ Elaboration du plan de gestion (assistance de Réserves Naturelles de France)
- ✓ Formation du conservateur, d'un animateur et des gardes
- ✓ Outils et Matériel nécessaire à la gestion : signalétique, supports de communication, petits équipements, informatique, téléphonie, ...

Acquisition d'un bateau et du matériel de sécurité associé afin d'assurer les missions de surveillance, de gestion scientifique et d'information dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale Albert FALCO.

En termes d'aménagement, il est prévu la construction d'une maison de la réserve qui hébergera un aquarium qui permettra de visualiser la richesse de la biodiversité de la Réserve Marine afin de sensibiliser les visiteurs à la richesse de cet espace.

En 2023, il s'agira de réaliser les études d'opportunité et de faisabilité de cet espace

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 265 000 euros
  - Dépenses d'investissement : 270 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 160 000 + 250 000
  - Etat Fonds verts : 81 000
  - ODE : 24 000
  - PNNM : 20 000

## **1.2.6. Programme de travaux sur les milieux naturels**

### **1.2.6.1. Restauration du sentier de la Pointe Caracoli sur la RNC**

Il s'agira de restaurer le tronçon de sentier dégradé à la Pointe Caracoli par des mesures de génie civil et de génie écologique

Il s'agira également de créer un nouvel itinéraire pour le sentier de randonnée selon la topographie et les courbes de niveau de la zone

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
  - Dépenses d'investissement : 430 581 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 50 000
  - Europe : 287 500
  - OFB : 93 081

### **1.2.6.2. Travaux exceptionnels de restauration des sentiers et mobiliers sur la RNC**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
  - Dépenses d'investissement : 120 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 20 000
  - Etat Fonds verts : 100 000

### **1.2.6.3. Travaux de remise en état du balisage de la RNISA**

Il s'agit pour 2023 de remettre en état le balisage de la réserve nationale des îlets de Sainte-Anne.

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : euros
  - Dépenses d'investissement : 32 909 euros
- ✓ Recettes
  - Etat Fonds verts : 32 909

### **1.2.6.4. Mise en place d'un corridor écologique**

#### **a) Objectif**

En mars 2020, le Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique a lancé un appel à projets « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » relatif au dispositif 7.6.1 du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM, 2014-2020).

Dans ce cadre, le Parc Naturel Régional de la Martinique a déposé un dossier de demande de subvention le 29/05/2020, intitulé : « Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche, sur la Presqu'île de la Caravelle (Martinique) ».

A l'issue de la phase d'instruction de ce dossier, le PNRM a reçu la notification de décision de l'Assemblée Plénière de la CTM datée du 28/12/2021, accordant la subvention européenne précitée.

En Martinique, la population du Moqueur gorge blanche est cantonnée à la RNN de la presqu'île de la Caravelle ainsi qu'à quelques espaces boisés de l'est et du centre de la péninsule, dont certains sont classés en Arrêté de Protection de Biotope (APB).

Le défrichement d'une partie de ces espaces par l'urbanisation et les activités agricoles a participé à la fragmentation progressive de son habitat, créant ainsi des milieux ouverts, défavorables à son installation.

Afin de conforter cette espèce rare et menacée, le PNRM et ses partenaires vont créer un corridor écologique en étroite concertation avec la profession agricole. Il s'agira de restaurer en partie l'habitat forestier dont elle bénéficiait historiquement, afin lui offrir de meilleures conditions de reproduction, pour qu'elle puisse progresser en nombre et en distribution sur le territoire.

Le confortement des effectifs de cet oiseau contribuera à valoriser la réserve et ses alentours, permettant ainsi une promotion touristique accrue du patrimoine naturel de Martinique.

L'objectif est de favoriser la reconquête de l'habitat naturel du Moqueur gorge blanche en Martinique, contribuer à l'amélioration du statut de conservation de l'espèce.

#### ***b) Coût et plan de financement***

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 174 871,22 € sur 2 ans, avec les cofinancements de l'Union Européenne à hauteur de 85% (soient 148 640,54 €) et de la CTM à hauteur de 15%, au titre du PDRM FEADER 2014-2020.

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 110 500 euros
  - Dépenses d'investissement : 64 371,22 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 26 230,68
  - Europe : 84 269,32 + 64 371,22

#### **1.2.6.5. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Les espèces exotiques envahissantes constituent une des principales menaces de perte de biodiversité insulaire. Le PNRM mène des actions de lutte contre ces EEE depuis plusieurs années, et a formé des agents dans le cadre d'un ACI sur l'élimination ou la régulation des EEE. Le PNRM propose donc la mise en place d'une équipe (10-11 agents) dont les principales missions concerneront la lutte cette problématique.

Les actions seront réalisées sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur les espaces naturels sensibles et ceux dont nous avons la gestion.

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 541 100 euros
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - Etat : 34 303
  - Etat Fonds verts : 426 297

#### **I.2.6.6. Entretien des mares et des cours d'eau**

##### **a) objectif**

Les mares font partis du paysage naturel et culturel de l'île. Du point de vue de la biodiversité, elles hébergent des espèces potentiellement remarquables et protégées (amphibiens...). Du point de vue écologique, elles participent à l'équilibre hydraulique du territoire et enfin du point de vue culturel, les mares sont encore utilisées à des fins agricoles.

Les dérèglements climatiques, les périodes annuelles de grandes sécheresses, conduisent à des périodes de plus en plus longues de manque d'eau pour l'agriculture et conduisent donc à des pertes de cultures et d'élevages.

Par ailleurs, le manque d'entretien des mares conduisant à leur eutrophisation, ou leur disparition dans les paysages naturels et agricoles imposent une intervention urgente en faveur du maintien de l'écosystème mare pour la sauvegarde et le maintien de la biodiversité.

Le réseau REMA, aux fins d'élaborer un guide, a mis en exergue l'impérieuse nécessité de réhabiliter ces zones humides qui participent au développement économique et touristique et à la protection des milieux naturels.

Le PNRM, qui a comme mission, la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, a eu l'occasion de faire un recensement des zones humides du territoire et notamment des mares, actualisé en 2015.

Deux objectifs seront recherchés dans le cadre de ce projet en fonction des mares :

- Soit réhabiliter des mares à des fins agricoles (abreuvoirs pour des animaux, utilisation de l'eau à des fins agricoles)
- Soit réhabilité des écosystèmes en supprimant pour certaines mares, le phénomène d'eutrophisation.

Des agents formés à l'utilisation d'un engin amphibie spécifique sont actuellement disponibles. C'est la raison pour laquelle, le PNRM a déjà procédé à deux réhabilitations de mares sur la ville de Schoelcher et envisagé avec l'ODE une intervention plus structurée et territorialisée, afin que toutes les mares et particulièrement les plus endommagées soient traitées. La mise en place d'un programme pluriannuel d'intervention pour la réhabilitation des mares est prévue.

##### **b) Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 161 000 euros
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 31 000



- ODE : 50 000
- Participants : 80 000

## **I.3. Mesure n° 4 : Concevoir et mettre en réseau des équipements structurants de découverte, de valorisation du patrimoine naturel et culturel et d'éducation à l'environnement.**

### **I.3.1. Réhabilitation du site de l'Aileron**

#### **1.3.1.1. Objectif**

L'Aileron constitue le principal « point d'accès » à la Montagne Pelée. Le site est le point de stationnement pour les véhicules des marcheurs qui viennent gravir la montagne, mais également pour ceux qui veulent la découvrir sans s'aventurer plus loin. Ce site est aujourd'hui extrêmement dégradé et ne peut remplir correctement les fonctions qui lui sont assignées. Localement, ce projet s'inscrit dans une volonté forte de réappropriation touristique et socioéconomique des territoires du Nord de l'île.

Le projet a pour objectif de réaménager l'accueil du public au 1er refuge de la Montagne Pelée « l'Aileron » et d'offrir de nouvelles activités au départ du site. Il prévoit la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil ainsi que l'aménagement d'une piste de VTT et la construction d'une passerelle himalayenne de liaison.

Les enjeux de cet aménagement sont donc multiples :

- Une réhabilitation nécessaire et urgente eu égard à l'état de vétusté avancé du site et au manque d'activités proposées sur place et afin de valoriser ce site d'exception, et lui redonner l'attractivité qu'il devrait avoir au titre de principale porte d'accès à la Montagne Pelée, berceau de l'étude du volcanisme à l'échelle internationale.
- Un aménagement simple, modulable, intégré et générateur d'emplois, afin d'être en cohérence avec sa vocation d'espace naturel protégé et s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Une identité forte à créer en adéquation avec l'image du PNRM, pour attirer et fidéliser un public tant local qu'international.

Plusieurs phases sont prévues pour l'aménagement de ce site :

- Première phase : Réaménagement du premier refuge et mise en place d'une dynamique d'animation du site.
- Seconde phase : Mise en réseau avec les équipements existant dans l'environnement immédiat du site de l'Aileron (Millénium) ou proche (CDST par exemple) et, intégration aux projets structurant du Nord Caraïbe (projet du Grand Saint-Pierre en particulier).

En 2023, il s'agira de relancer la maîtrise d'œuvre de ce projet et lever les contraintes urbanistiques (PPR rouge)

#### **1.3.1.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0
  - Dépenses d'investissement : 60 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 40 000
  - CapNord : 20 000

### **1.3.2. Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'accueil de la RNC**

#### **1.3.2.1. Objectif**

Il s'agit de relancer la mise en œuvre de cette opération de desserte et d'accueil sur la RNC. L'ambition est de :

- Réguler et organiser l'accès à la Réserve naturelle
- Guider, sensibiliser et informer le visiteur pour la découverte du site
- Réhabiliter et renaturer des espaces dégradés de la Réserve et notamment de la voirie
- Générer de l'activité et de l'emploi direct et indirect.

Le principe proposé repose sur l'intégration à tous les niveaux de l'aménagement du concept de développement durable :

- Originalité et attractivité,
- Intégrations des aménagements aux paysages,
- Exemplarité et innovation environnementale des aménagements,
- Identité des aménagements en lien avec les caractéristiques et fonctions intrinsèques du site
- Accessibilité à tous les publics,
- Cohérence d'ensemble avec l'existant et le futur (Château Dubuc, extension marine de la réserve),
- Équilibre financier, voire rentabilité des équipements,
- Création et pérennisation d'emplois directs et indirects.

Pour 2023, il conviendra de :

- Lever les contraintes urbanistiques (Il revient à la ville de Trinité de révision du PLU...)
- Relancer les deux maîtrises d'œuvres (l'une pour la desserte et le parking, l'autre pour la maison d'accueil).
- Relancer les marchés de travaux.
- Confirmer la prise en charge de la voie d'accès à la RNNC par la Collectivité Territoriale de Martinique. (La CTM pourrait prendre en charge la réalisation de la voie verte à hauteur de 1 600 000,00 euros pour la réhabilitation de la RD2, voie de circulation pour accéder à la réserve naturelle et au chemin d'accès au Château Dubuc).

#### **1.3.2.2. Coût et plan de financement**

Le coût total des travaux est estimé à 2 000 000,00 euros

Le prévisionnel pour 2023 est de 100 000,00 €

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement :
  - Dépenses d'investissement : euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 30 000
  - Etat Fonds verts : 70 000

### **1.3.3. Réhabilitation de la purgerie du Château Dubuc**

#### **1.3.3.1. Objectif**

Il s'agit de restaurer les ruines de la purgerie et de l'embarcadère.

La réhabilitation de la purgerie comprend la restauration et la consolidation des murs et la restitution de la toiture.

La restauration de l'embarcadère comprend la restauration des murs, la restitution du montoir et la restitution du ponton.

En 2023, Il s'agit de relancer une nouvelle phase de fouilles archéologiques et engager les travaux de restauration des bâtiments.



Les actions consisteront à :

- Relancer de la maîtrise d'œuvre pour la restauration des ruines ;
- Réaliser les fouilles archéologiques ;
- Restaurer et consolider les murs de la partie Sud de la purgerie.

### **1.3.3.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0
  - Dépenses d'investissement : 1 000 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 300 000
  - Europe : 500 000
  - CapNord : 100 000
  - DAC : 100 000

### ***1.3.4. Restauration de la cuisine du Château Dubuc***

#### **1.3.4.1. Objectif**

Il s'agit de réaliser des travaux de confortement de la cuisine pour éviter l'effondrement du bâtiment.

La restauration de la façade permettra de consolider le bâtiment et de préserver cet élément architectural qui constitue une des premières constructions en pierre de l'habitation La Caravelle. Un étaieement a déjà été posé en opération de sauvegarde

En 2023, des études seront à mener afin d'établir un diagnostic précis et évaluer notamment le mur de la façade Est fortement érodé. Il conviendra également de retenir un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

#### **1.3.4.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement :
  - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 50 000

### ***1.3.5. Projet d'aménagement de l'Esplanade du Domaine d'Emeraude***

L'objectif est de réaliser un aménagement paysager de l'esplanade du domaine d'Emeraude entre le bâtiment d'accueil et le pavillon d'exploration. Ces travaux se dérouleront dans le cadre de la biennale internationales d'art contemporain afin d'accroître l'attractivité du site : poursuite des études et démarrées en 2017 sur une thématique « nature/culture ».

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses d'investissement : 500 000 euros
- ✓ Recettes
  - FEDER : 375 000 euros
  - OFB : 125 000 euros

### **1.3.6. Réalisation du sentier de grande randonnée**

#### **1.3.6.1. Objectif**

Depuis sa création en 1976, le Parc naturel régional de la Martinique a contribué au développement de la pratique de la randonnée en Martinique, tant auprès de la population locale que des visiteurs.

Le développement de la pratique de la randonnée dans le cadre du Parc, s'inscrit dans une politique de développement durable en participant à :

- La connaissance du patrimoine naturel et culturel du territoire,
- La sensibilisation de la population aux problèmes de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- La valorisation économique des patrimoines pour répondre aux attentes de la population.
- La redynamisation économique et sociale du territoire rural

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, axe important du développement à venir de la Martinique

Aujourd'hui, pour répondre aux attentes des touristes dans le cadre de la pratique de la randonnée pédestre, les pouvoirs publics ont engagé une démarche de création de grandes randonnées à la Martinique.

Le principe des sentiers de grandes randonnées (GR) est de proposer aux visiteurs, d'aller à la découverte des potentialités du territoire, à partir d'un circuit comprenant plusieurs étapes et permettant aux populations de proposer des prestations qui répondent à leurs attentes.

Le circuit du GR1 concerne les communes de Fort de France, Case pilote, Morne vert, Fonds-Saint-Denis, Morne Rouge, Ajoupa Bouillon, Prêcheur et Grand-Rivière, et s'inscrit dans le périmètre du bien UNESCO.

Il s'agit en 2023 de demander à la CTM de confier au PNRM, la maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les différentes études d'aménagement et de gestion du GR.

#### **1.3.6.2 Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 50 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 50 000

### **1.3.7. Etude pour la mise en œuvre de modes de déplacements doux sur le site de Vatable**

Il s'agira d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'activités permettant de valoriser la forêt et le plan d'eau de Vatable et ainsi offrir aux visiteurs de nouvelles alternatives en termes d'activités de loisirs et de modes de découverte du site et de ses alentours, en cohérence avec le projet de réserve naturelle de la Baie de Génipa.

L'objectif étant également de diversifier les prestations proposées par le PNRM sur le site dans une logique d'attractivité et de développement durable :

- Relancer le projet de découverte de la mangrove en bateau électrique,

- Offrir des modes de déplacements doux (pédalo, kayak, vélo...) sur le site
- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 30 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 10 000
  - ADEME : 20 000

### **I.3.8. Restauration et valorisation des zones humides**

Les Zones humides et forêts littorales présentent de forts enjeux patrimoniaux culturels et naturels, mais subissent de nombreuses pressions (déchets, forte fréquentation, multiplication des activités, ...). Le PNRM souhaite mettre en place un programme d'actions visant la préservation, la remise en état et la valorisation de ces espaces (mangroves, forêt lacustre et littorale)

L'objectif en 2023 sera :

- Favoriser la poursuite du projet de création de la RNR en baie de Génipa
- Valoriser par un aménagement adapté la forêt lacustre du Galion
- ✓ Dépenses
  - Dépenses de fonctionnement : 0
  - Dépenses d'investissement : 200 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 100 000
  - Etat Fonds verts : 100 000

## **I.4. Mesure n° 6 : Contribuer à une gestion durable de la forêt à travers la mise en place d'une politique concertée**

### **Valorisation et développement des fonctions d'accueil de la forêt**

Dans le cadre du Comité Régional de la Forêt et du Bois, le PNRM a été désigné comme coordonnateur pour le thème « accueil en forêt ». Il s'agira en 2023 de définir et coordonner les actions en la matière en interne et en concertation avec les autres partenaires (CTM, DAF, ONF...). Deux actions sont donc à envisager :

- Le recrutement d'un chargé de mission
- La réalisation d'un schéma de développement pour l'accueil en forêt.

Cette action sera liée à une opération plus globale qui sera la mise en œuvre de notre stratégie en matière de Tourisme et patrimoine, rattachée à la Direction de l'animation

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 80 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 80 000

## **AXE 2 : Encourager les Martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire**

### **II.1. Mesure n° 9 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire**

#### **Actions de communication et de sensibilisation auprès de différents publics (grand public, scolaire) sur la transition énergétique**

La problématique de la transition énergétique et les conséquences sur le changement climatique s'avère être très importante à prendre en compte dans les politiques publiques.

Par cette action, le PNRM vise à :

- Élaborer des supports de communication et créer des outils de sensibilisation pour améliorer la connaissance des différents publics en matière de PCET et les enjeux qui y sont associés,
  - Favoriser la prise de conscience et accompagner aux changements de comportement grâce à des modules d'animations et de sensibilisation (grand public et scolaire),.
  - Accompagner les communes à la prise en compte de cette problématique
  - Participer aux évènements et réseaux locaux et nationaux sur la thématique (transition énergétique, climat, développement durable) dans salons, foires, forums d'échange, colloque, formations...)
- ✓ Dépenses :
- Dépenses de fonctionnement : 55 000
  - Dépenses d'investissement : euros
- ✓ Recettes
- ADEME : 35 000
  - SMEM : 20 000

### **II.2. Mesure n° 13 : Développer et promouvoir les pratiques agro-environnementales à travers le marquage de produits et de savoir-faire**

#### **II.2.1. Valorisation du café « Arabica typica »**

##### **II.2.1.1. Objectif**

Il s'agit de poursuivre le développement en Martinique une filière de niche à haute valeur ajoutée à partir du café, Arabica typica et ainsi contribuer au développement durable de ce territoire à partir de son patrimoine naturel et patrimoniale.

Le projet s'articule autour de quatre composantes principales :

- ✓ Maîtriser tous les aspects agronomiques et sanitaires permettant l'identification, la sauvegarde, la multiplication, et le développement du matériel végétal Arabica originel;
- ✓ Identifier et planter sur des zones du territoire les plus propices à la culture de ce café.
- ✓ Mettre en place une unité de transformation, de séchage et de stockage du café vert afin de pouvoir le commercialiser au niveau international.

- ✓ Valoriser culturellement la filière par la création de produits labellisés, le développement de circuits agro-touristiques.

### **I.2.1.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 552 000
  - Dépenses d'investissement : 193 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 124 000 + 73 000
  - Europe : 290 000 + 120 000
  - Etat ODEADOM : 88 000
  - Common Ground : 50 000

## **II.2.2. Caractérisation et valorisation du cochon créole**

### **II.2.2.1. Objectif**

Il s'agit de poursuivre le programme de caractérisation du cochon créole en vue de mettre en place une nouvelle filière de niche. La viande de ce porc sauvage, cochon ibérique introduit en Martinique au XVIème siècle, que l'on retrouve dans les hauteurs du Prêcheur et sur les flancs de la montagne pelée, est d'excellente qualité et doit faire l'objet d'un développement particulier pour la sauvegarde de sa typicité.

En 2023, il s'agira de reprendre l'opération en

- Recapturant des porcs sauvages
- Reconstituant un réseau de partenaires
- En mettant en place un protocole pour les naissances et l'engraissement de ces porcs.

### **II.2.2.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 430 700
  - Dépenses d'investissement : 47 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 86 140 + 47 000
  - Europe : 344 560

## **II.2.3. Développement de l'apiculture**

Les deux programmes d'études visant à caractériser :

- D'une part, une abeille pays pour laquelle l'expérimentation se poursuit avec la réalisation d'un centre d'élevage et de conservation, d'une station de testage mais également d'un centre de fécondation dirigée,
- Et d'autre part, les miels de Martinique en poursuivant la confection de la palynothèque qui est l'outil de référence permettant l'identification de l'origine botanique des miels.

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 55 485,2
  - Dépenses d'investissement : 136 552,82euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 40 000
  - Europe : 47 162,42 + 82 069,44
  - PNRM : 8 332,78 + 14 4882,84

#### **II.2.4. Valorisation de systèmes de production en agroforesterie**

##### **II.2.4.1. Objectif**

Depuis de nombreuses années, la production agricole martiniquaise connaît une crise sans précédent. Dans ce contexte où les difficultés de production sont importantes, terre contaminée aux organochlorés, augmentation de la pression parasitaire, bouleversement climatique, etc... les producteurs ont de plus en plus de mal à vivre de leur activité.

Durant ces dernières décennies, l'activité agricole s'est réduite, des terres ont été abandonnées laissant place à des friches.

Dans le cadre du plan de relance de l'Agriculture en Martinique, le PNRM a souhaité initier une expérimentation visant à modéliser des systèmes de production agricole sous couvert forestier pour une agriculture souveraine et résiliente.

Il s'agira d'expérimenter des modèles agroforestiers productifs, intégrés et viables associant les productions animales et végétales par :

- Des études ou enquêtes bibliographiques sur les espaces agroforestiers existants
- L'identification, la sélection et la caractérisation des sous-systèmes agroforestiers en tenant compte de ceux qui existent déjà à Fond Bourlet,
- La mise en place de protocoles de suivi et de référencement de pratiques innovantes
- La conduite de protocoles, de relevés de mesure et de croissance, des suivis/évaluations
- L'estimation et l'évaluation agronomique, technico-économique et environnementale par des études d'impact des systèmes de production agroforestiers.

Il s'agit pour le syndicat, en 2023, de :

- établir un diagnostic des pratiques empiriques,
- sélectionner des spéculations adaptées,
- créer un conservatoire de productions à hautes valeurs patrimoniales,
- mettre en place une pépinière pour leur reproduction et leur mise en culture,
- la mise en place de parcelles expérimentales.

##### **II.2.4.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 297 510,10
  - Dépenses d'investissement : 227 865,26 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 44 626,52 + 34 179,79
  - Europe : 252 883,58 + 193 685,47

## **II.2.5. Laboratoire pour la valorisation des filières de niche**

### **II.5.1. Objectif**

Ce projet s'inscrit dans une démarche de caractérisation de ressources naturelles locales telles que les plantes médicinales et les champignons comestibles et de mise en valeur en filières de niches

Les projets OSAIN et MYCONOVA ont mis en évidence le potentiel de développement de ces filières, il s'agit maintenant d'entamer une nouvelle phase de développement qui consiste à cultiver et à commercialiser des espèces d'intérêt.

L'objectif de ce projet est d'identifier 2 ressources végétales (plantes médicinales aromatiques) et 2 ressources fongiques d'intérêt pour un développement local et d'étudier leurs propriétés en vue de l'optimisation de leur transformation

En 2023, Sélection; Caractérisation (génétique, chimique, pharmacologique, biologique); Etude de marché; Mise en place des filières d'approvisionnement

Les actions consisteront en :

- Etudes scientifiques ;
- Publications (articles scientifiques, livrets d'information, poster...);
- Diagnostics de terrain,
- Etude de marché ;
- Création d'un groupement d'agriculteurs (plantes médicinales et champignons),
- Développement de produits de soins (hygiène),
- Produits alimentaires (alimentation humaine et animale) ;
- Labélisation...

### **II.2.5.2. Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 327 950
  - Dépenses d'investissement : 312 500 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 65 590 + 62 500
  - Europe : 262 360 + 250 000

## II. AXE 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc

### Mesure 17 : conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale

#### III.1. Relancer la Marque « Valeur Parc »

##### III.1.1. Objectif

Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires de la "Marque Parc" pour leurs produits, accueil ou services ou savoir-faire, afin qu'ils respectent les exigences des cahiers des charges et les conventions d'utilisation de la Marque, et qu'ils puissent atteindre les marges de progrès imposées.

Aussi, le PNM mettra en place des modalités de suivi et de contrôle de l'utilisation de la Marque.

Il est aussi prévu un panel d'actions de communication, de la formation, de la dégustation lors de manifestations (salon de l'agriculture...) afin d'apprécier et d'adopter le réflexe produits marqués qui participent au développement économique.

Les produits marqués sont :

- La viande d'agneau ;
- Le miel ;
- Le manioc,

Dans le cadre Salon International de l'Agriculture 2023, le PNRM souhaite mettre à l'honneur les producteurs bénéficiaires de la « valeur parc » par :

- La tenue d'un stand promotionnel des miels et de la farine de manioc « valeur parc »,
- La participation au concours régionaux des miels.

La finalité de cette opération promotionnelle est de faire découvrir au public européen les productions de qualité de Martinique d'une part par la dégustation de miel et de farine de manioc et d'autre part par la vente de ces produits.

##### III.1.2. Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 50 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 50 000



## IV. AXE 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc

### IV.1. Mesure n° 19 : Mettre en adéquation les missions et les moyens du Parc en donnant un cadre aux missions et moyens développés "hors périmètre"

#### IV.1.1. Acquisition de l'ex Immeuble de l'AMATER

##### IV.1.1.1. Objectif

L'Association Martiniquaise de Tourisme en Espace Rural (AMATER) est en cours de liquidation. Une opportunité existe d'acquérir, auprès du liquidateur judiciaire, l'immeuble appartenant à cette institution, situé à la rue Ernest Deproge à Fort-De-France ; le PNRM étant d'ailleurs propriétaire des locaux jouxtant cet immeuble, et actuellement mis à la disposition du Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique.

Il serait en effet opportun pour le PNRM d'acquérir cet immeuble pour à plusieurs titres :

- Permettre de « décongestionner » le siège actuel du Morne Tartenson en y décentralisant l'une des directions du PNRM
- Avoir une « vitrine » sur une rue passante et très fréquentée permettant d'aménager un espace permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire. Ce sera par exemple, à l'attention des touristes, de valoriser, à travers une scénographie adaptée, tous les atouts en termes de biodiversité qui ont fait que nous soyons dans une démarche d'inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- Avoir un point de vente idéalement placé afin de vendre les produits du PNRM, que ce soit nos sites ouverts au public, que nos randonnées ou encore nos produits labellisés ;
- Faire de ce lieu, en partenariat avec, la CTM, le Comité de la randonnée pédestre, un lieu incontournable dans la stratégie de valorisation du Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires (PTESI).

##### IV.1.1.2. Coût et plan de financement

L'opération pourrait se faire par une acquisition initiale de l'immeuble par l'EPFL et un remboursement annuel de 50 000 euros à l'EPFL par le PNR

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
  - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 50 000

#### IV.1.2. Maintenance et entretien des sites

##### IV.1.2.1 Objectifs

Les dépenses pour l'entretien annuel des différents sites du PNRM sont à prévoir. Les sites en question sont :

- Le siège à Tartenson
- Le domaine d'Emeraude
- Le Château Dubuc
- Le relais du Parc à Saint-Pierre
- La maison de la mangrove à Vatable
- Le hangar de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
- Fond Bourlet

Les dépenses pour l'année 2023 concernent

##### a) Dépenses à Caractère général en fonctionnement

Frais de réparation des véhicules du PRNM (y/c CT)
Achat de fournitures liées au Parc auto
Contrôles et sécurité des bâtiments
Achat d'équipements de protection contre le COVID
Traitement des nuisibles
Achat fourniture de bureau (papeterie, ..)
Achat des EPI
Frais d'entretien de la climatisation
Achat des produits d'entretien
Salaires des agents de maintenance des sites
Salaire du technicien
Contrats d'entretiens annuels
Travaux externalisés pour la maintenance des sites
Achat de fournitures pour travaux des équipes internes
Entretien des locaux
Entretien des sentiers forestiers
Entretien du site (Habitation Fond Moulin : externalisation)
Contrats réguliers

##### b) Dépenses d'entretien sur les sites

Contrôle spécifique au site
Lessivage régulier et peinture
Externalisation de l'entretien des espaces verts
Refleurrissement et maintenance des espèces présentes

Signalétique au Relais de Saint-Pierre
Entretien du système de production par plaques photovoltaïques à Dubuc
Main Courante à Tartenson
Maintenance et réparation au hangar de Sainte Anne
Aménagement à la maison de la mangrove à Vatable

**c) Dépenses à caractère général en investissement**

Acquisition de matériel pour les agents de l'équipe mobile et ceux des sites
Acquisition de vélos électriques pour les sites

**d) Dépenses en investissement sur les sites**

**Saint-Pierre**

Travaux de réparation et d'amélioration du site (l'enseigne, fleurissement, électricité) à St Pierre
Travaux d'amélioration des conditions de travail du personnel (coin cuisine, sanitaires) à St Pierre
Travaux de construction de la clôture du site à St Pierre
Travaux de gestion des chauves souris à saint Pierre

**Emeraude**

Travaux de reconstruction du local de stockage
Travaux de mise à niveau du système de traitement des EU
Travaux de réfection des kiosques phase 2
Travaux de réparation du bassin à poissons
Travaux d'amélioration des serres
Travaux d'étanchéité
Travaux de réparations de petits ouvrages
Travaux en vue du maintien du label jardin remarquable

**Dubuc**

Travaux de reprise des cana AEP
Travaux de grosses réparations de la maquette et du mobilier

**Tartenson**

Travaux de réparation (infiltration d'eau, pompe ascenseur, révision récupération eau de pluie,)
--

Travaux externalisés

### **Maison de la Mangrove**

Travaux de maintenance et d'amélioration du bâti (platelage, anti intrusion souris, local de stockage,.....) à la Maison de la Mangrove

### **Fond Bourlet**

Travaux de construction dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail à Fond Bourlet

## **IV.1.2.2 Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 382 000
  - Dépenses d'investissement : 293 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 382 000 + 293 000

## **IV.1.3. Equipement, attractivité et valorisation des sites**

### **IV.1.3.1. Objectifs**

#### **Charges à caractère général**

Acquisition de matériel pour le projet de vitrine éphémère pour la promotion de l'artisanat et du savoir-faire local

Acquisition de mobilier et matériel pour les actions en faveur de l'éducation à l'environnement

Equipement en autoconsommation énergétique Tartenson

#### **Sur les sites**

Mise en place d'un groupe électrogène et d'un système relais à Dubuc

Reconstruction du moulin à bêtes à Dubuc

Reconstruction de la fosse à Dubuc

Travaux d'amélioration de la signalétique à Dubuc

Travaux de finalisation du pavillon pédagogique à émeraude

Acquisition de matériel lié à l'activité commerciale à Vatable

Travaux d'amélioration des alentours immédiats (fleurissement, amélioration de la signalétique

Travaux de construction d'équipements pour l'activité de locations

#### IV.1.3.2. Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 0
  - Dépenses d'investissement : 282 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 192 000
  - DAC : 20 000
  - ADEME : 70 000

#### IV.1.4. Programme : Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication

Les actions de ce programme portent sur :

Désignation	Budget	Sites
Nouveau Marche COPIEUR -en cours-	2022	Tous SITES
Solution signature messagerie	2022	Agents PARC
Serveur VM-AAPNRM	2022	AAPNRM
Migrations Logiciels Finance SAGE et Billetterie/Boutique	2022	
Licence Antivirus	2022	
Maintenance : infrastructure Serveurs et Poste de Travail PARC	2022	TARTENSON
<b>PREVISIONS TOTAUX 2022</b>		

Désignation	Budget	Sites
Nouveau Acquisition Postes Mobile	2023	TOUS AGENTS
UPGRADE POST-OFFICE	2023	TARTENSON
Interconnexion des Sites (VPN IPSEC)	2023	
EQUIPEMENTS des DIRECTIONS	2023	
Equipements des Salles VISIO : mobilier et matériel prise de son	2023	TARTENSON
Logiciel de Transcription : Comité, Bureau et Commissions	2023	TARTENSON
SECURITE SYSTEME : migration du DATACENTER vers Windows Server 2022	2023	TARTENSON

Equipements Accueil Domaine d'EMERAUDE : 2 moniteurs Accueil / 2 moniteurs Muséographie	2023	Domaine d'EMERAUDE
Equipements Pavillon Pédagogique : Ecran / Ordinateur / Sonorisation (fixe et mobile) / Internet	2023	Domaine d'EMERAUDE

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 70 000
  - Dépenses d'investissement : 90 000 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 70 000 + 90 000

## IV.2. Mesure n° 23 : Animer le territoire pour favoriser la réappropriation du patrimoine culturel et naturel

### IV.2.1. Gestion des sites ouverts au public par l'AAPNRM

#### IV.2.1.1. Objectif

Il s'agit de poursuivre la gestion des sites ouverts au public via la convention signée avec les AMIS du Parc ; convention qui leur confie la gestion de l'accueil et des boutiques d'émeraude, de Dubuc, de Vatable et du relais du Parc à Saint-Pierre.

Une subvention est donc allouée aux AMIS afin de payer le salaire des agents recrutés ainsi que l'achalandage des boutiques et du restaurant.

#### IV.2.1.2. Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 150 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 150 000

### IV.2.2. Programme : Événementiels sur les sites

#### IV.2.2.1. Animation et gestion des sites ouverts au public

##### a) Objectif

Ce programme consiste à animer les sites gérés par la Parc (Domaine d'ÉMERAUDE, Château DUBUC, Réserve naturelle de la caravelle, réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne) afin de les valoriser.

Ce programme doit répondre aux exigences de l'axe de la charte du PNRM « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ».

*« Cette problématique de quête identitaire concerne le Parc Naturel Régional de la Martinique, qui cherche à allier préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines martiniquais. Il s'agit en effet pour le Parc d'aider à la transmission du patrimoine culturel martiniquais, notamment de la culture créole, et de revivifier cette culture en révélant l'ancrage des traditions populaires dans la vie quotidienne.*

*Son action doit répondre plus particulièrement à un enjeu de valorisation de la culture créole comme élément de réappropriation de l'identité et du patrimoine martiniquais. »<sup>1</sup>*

##### b) Coût et plan de financement

- Dépenses :
- Dépenses de fonctionnement : 680 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- Recettes
- CTM : 510 500
  - DAC : 117 000

#### **IV.2.2.2. Valorisation et découverte des patrimoines**

##### **a) Objectif**

Les temps forts pour l'année 2023 :

- Les randonnées
- Les balades nautiques
- La revalorisation de la course de mulet à Sainte-Marie et les activités équestres
- Participation aux journées mondiales à thème

L'objectif des randonnées et balade consistent à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc

Ce programme étalé sur l'année et ouvert au grand public comprend l'organisation de randonnées et de balades mais également la mise en place de sorties nautiques afin de découvrir nos anses et îlets.

Il s'agit donc

- De promouvoir le savoir-faire des artisans et des artistes du territoire ainsi que la mise en place d'ateliers afin de permettre aux participants de mieux connaître leur patrimoine

Pour ce qui concerne les sorties nautiques l'objectif est :

- De faire connaître le milieu naturel marin et littoral de la Martinique
- De rendre accessible les milieux naturels protégés grâce à la transmission de connaissances scientifiques (géologie, ornithologie, botanique, réglementation...)
- D'animer le territoire dans le respect des biotopes : visites encadrées et limitées

Il s'agit d'un projet de redynamisation et de valorisation d'un patrimoine culturel du Nord Atlantique : les courses de mulets sur la plage de Sainte-Marie. Le PNRM a fait le choix de réintroduire la course traditionnelle de mulets sous le nom de Grand Prix du Parc.

Chaque année, il était de tradition à Sainte Marie, d'organiser des courses de chevaux et de mulets sur la plage à l'occasion de la fête patronale du 15 août.

Pour ce qui est des journées à thème :

- La journée mondiale des zones humides qui a lieu chaque année le 2 février, en souvenir de la signature de la Convention de RAMSAR. Ce traité intergouvernemental vise à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides dotées de grandes richesses écologiques.
- La Journée mondiale de l'eau est une journée Instituée par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, elle est célébrée le 22 mars de chaque année.
- Chaque année, le temps d'un week-end, les Rendez-vous aux jardins sont l'occasion d'accéder à des jardins représentatifs de la richesse et de la diversité d'un patrimoine vert exceptionnel, historique ou contemporain. En l'occurrence il s'agit là de mettre en avant les jardins du domaine d'ÉMERAUDE avec son label « Jardin Remarquable ».
- Journée du Patrimoine

##### **b) Coût et plan de financement**



- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 68 300 + 67 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 24 900 + 39 000
  - ODE : 17 060
  - Participants : 26 340 + 28 000

#### **IV.2.2.3. Education à l'environnement**

##### **a) Objectif**

Le PNR depuis sa création en 1976 a engagé auprès de la population et particulièrement des jeunes de la communauté scolaire une action d'éducation permanente à l'environnement. L'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action d'un Parc : elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action. Corrélativement, elle implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs. »

Le Parc Naturel Régional de Martinique développe des programmes et des actions originales pour mettre en œuvre les quatre objectifs pédagogiques ci-dessous

- Découvrir le territoire et le faire découvrir à d'autres,
- Comprendre la complexité de l'environnement et les enjeux du territoire,
- Mobiliser et convaincre pour une action citoyenne et durable sur les territoires,
- Agir et Participer avec les forces vives du territoire

Il s'agit donc pour le PNRM de :

- *Faire découvrir*

Nos sites (Domaine d'Émeraude, Réserve naturelle de la Caravelle, Réserve Ornithologique des Ilets de Sainte Anne, le Château Dubuc ou autre site d'intérêt majeur)

- *Faire Comprendre*

Appréhender la complexité de l'environnement naturel, social, humain, économique Comprendre les différents modes de gestion du territoire. Comprendre la responsabilité de l'homme et son rôle pour l'avenir du territoire

- *Agir ensemble*

Promouvoir la communication, le développement d'une citoyenneté active, ...

Dans le cadre de cet objectif qui consiste à faire découvrir, connaître et apprécier les richesses de notre territoire, le PNRM mettra en œuvre les actions d'animations ci-dessous pour les écoles :

- La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du catalogue pédagogique
- La création d'une aire éducative
- Mise en place d'une classe nature
- La création de supports pédagogiques

##### **b) Coût et plan de financement**

- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 162 000
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 80 000
  - ADEME : 35 000
  - OFB : 3 000
  - SMEM : 20 000
  - Participants : 24 000

### **IV.3. Mesure 25 : mettre en place des outils de communication et de sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel et culturel**

Réaliser l'ensemble des actions visant à promouvoir l'image de l'institution

- ✓ Améliorer la notoriété et la connaissance de l'institution auprès du grand public
- ✓ Valorisation les métiers des agents et travaux du Parc
- ✓ Mettre en place des outils de communication en adéquation avec les objectifs fixés

#### **IV.3.1. Promotion des sites**

- ✓ Elaborer, concevoir et réaliser les différentes campagnes promotionnelles afin d'améliorer la notoriété et le Traffic sur l'ensemble de nos sites : Domaine d'Emeraude, Château Dubuc Relais de Saint-Pierre.
- ✓ Définir la politique touristique sur l'ensemble des sites du Parc Naturel de Martinique

Les actions prévues :

- Campagne promotionnelle dans les magazines des compagnies aériennes dans le cadre des grandes vacances
- Support de communication : stop trottoir tournant, Beach flag, kakémono, etc.
- Parutions dans le France Antilles et sur le web des activités
- Conception et impression de divers support de communication : dépliant, affiches, brochures, carnet de route
- Conception, réalisation et fabrication de goodies
- Contrat de distribution des documents promotionnels sur toute la Martinique
- Visites virtuelles
- Signalétique
- Réimpression de dépliants
- Encarts publicitaires
- Commande polos agents d'accueil des sites
- Cérémonies des vœux
- Cadeaux Institutionnels (Unesco, PNM, achat jeux en lien avec les missions du Parc)
- Cadeaux de fin d'année pour le personnel et les élus

#### **IV.3.2. Promotion institutionnelle**

- Visite des élus sur les sites
- Réaliser des visites avec le personnel sur l'ensemble des sites
- Commande polos agents
- MAJ annonce presse Missions Parc + diffusion presse locale)

- Conception et Impression Rapport d'activités
- ✓ Dépenses :
  - Dépenses de fonctionnement : 143 671,04
  - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
  - CTM : 143 671,04

### **IV.3.3. Site internet**

Il conviendra de faire vivre le site internet du PNRM conformément à la Charte : « *Outil d'information et de valorisation en temps réel des actions du Parc, le site Internet donne à voir de manière vivante, attractive et pédagogique les ressources du territoire et l'offre d'activités proposées par le Parc Naturel Régional de la Martinique dans le but de les faire connaître. Conçu comme un véritable portail de l'environnement et de la culture du Pays Martinique, il valorise les études réalisées par le Parc Naturel en invitant à découvrir les espèces faunistiques et floristiques, les savoir-faire, les arts, cultures et traditions martiniquaises et sera enrichi à travers une plate-forme au fur et à mesure de l'avancement du Parc Naturel dans l'acquisition de connaissances. Le site du Parc Naturel a également pour objectif de rapprocher le Parc Naturel des habitants de son territoire et de mieux faire connaître ses missions et actions Outil d'information de la vie du Parc et de ses partenaires, ce site doit permettre une grande interactivité en créant notamment des liens vers des sites partenaires (communes, communautés de commune, Comité Martiniquais du Tourisme etc...). Il s'agit d'en faire une véritable vitrine des actions menées en partenariat avec les acteurs institutionnels et privés du territoire* ».

## **IV.4. Mesure n° 21 : Relancer le conseil scientifique et culturel**

Il s'agira courant 2023, de relancer le conseil scientifique et culturel du PNRM. Il a pour missions principales l'éclairage, le conseil, l'expertise, la veille quant aux travaux issus de la recherche scientifique, la pédagogie. Il doit-être sollicité pour fournir des avis et des éclairages afin d'impulser, d'accompagner et suivre des activités de recherches et d'études en lien avec les missions et objectifs du PNRM dans une démarche d'aide à la décision.

A partir des missions PNRM, il s'agira de mettre en place et d'animer des rencontres scientifiques chaque fois que nécessaire pour proposer des axes de recherches, des axes de résolutions et d'accompagnement à la mise en œuvre de solutions et par souci de rationalisation autour des problématiques de protection, d'aménagement, de connaissance et d'animation du territoire.

## **IV.5. Mesure n° 24 : Favoriser le partage d'expériences à l'échelle caribéenne en développant des actions de coopération internationale (Caribiota)**

Le projet CARIBIOTA a pour vocation d'améliorer les connaissances sur la faune et la flore des îles de la Dominique, Sainte-Lucie et Martinique, dans le cadre de l'inscription de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Le projet vise plusieurs objectifs de connaissance naturaliste « socle » pour de nombreux programmes de gestion et de conservation :

- Compléter et réactualiser les collections d'histoire naturelle de faune et de flore pour les groupes les plus variés et les moins connus dans ces îles, notamment en y associant des échantillons ADN et des photos in situ ;
- Établir un état de référence approfondi sur quelques stations d'étude choisies selon un gradient d'altitude (volet terrestre) ou de bathymétrie (volet marin), représentatif de différents milieux, et susceptible de servir de référence pour suivre à long terme des effets des changements globaux ;
- Inventorier des compartiments peu connus : faune de la litière, faune/flore de canopée, faune et flores marines profondes ;
- Étudier quelques sites difficiles d'accès, dans des milieux très peu perturbés, notamment dans le site UNESCO des Pitons du Carbet, dans les fonds profonds ;
- Décrire et publier des nouvelles espèces pour la Science ou les îles étudiées.

La participation financière du PNRM à ce projet Caribiota a été intégrée à la mise en œuvre du programme UNESCO.

## **IV.6. Mesure 27 : crédibiliser l'action du Parc par une information et une évaluation adaptée**

Le PNRM a mis en place un contrôle de gestion qui permet d'évaluer de façon transversale les activités des différentes directions et directement rattachée au Directeur Général des Services pour suivre, animer dans un souci de performance les programmes d'actions annuels.

Ainsi, un outil de programmation et de mise en place de ses actions a été réalisé. Il conviendra donc que chaque chargé d'opération s'approprient les fiches actions et les tableaux de bord

## V. Détail du projet de budget principal 2023

Dans l'état actuel de nos prévisions pour ce qui est des orientations budgétaires et au regard des préconisations de l'audit financier, en dehors de l'actualisation du programme d'actions antérieur, nous n'avons pas encore pu totalement mettre en œuvre les autres préconisations que sont :

- ✓ Le développement d'un scénario de développement ambitieux basé sur l'augmentation de notre autofinancement par le développement de nos sites ouvert au public, plutôt qu'un scénario « au fil de l'eau » qui conduirait à terme à des difficultés financière ;
- ✓ Pour cela, il conviendra de revoir en termes de recettes, la réévaluation les dotations statutaires. Le niveau des charges étant actuellement supérieures à la dotation.
- ✓ D'avoir avec la CTM, principal contributaire, la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs pluriannuel.

Selon l'audit, une augmentation de la dotation de fonctionnement qui était de 8,43 euros par habitant et par an en 2012 (ce qui correspond maintenant, toutes dotations confondues émanant de la CTM compte tenu de la baisse de la population à 10 euros par habitants) est nécessaire. En effet, cette dotation n'a jamais été réévaluée depuis plus de 10 ans et donc n'a pas suivi les augmentations du Coût du aux réévaluations de salaires, de l'inflation, etc... Il conviendrait, au regard du scénario préconisé par l'audit, de passer de 10 euros par habitants et par an, à 13 euros.

En attendant la réponse de la CTM à notre demande, pour ce qui est des orientations budgétaires 2023, nous développerons un scénario sur la base des dotations

### V.1. Les dépenses

#### V.1.1. Les charges générales de fonctionnement

Il est à noter que les charges générales de fonctionnement du projet de budget 2023 par rapport au budget 2022 sont en augmentation d'environ 900 000 euros. Cela est essentiellement dû à l'augmentation des postes de dépenses du programme d'actions liés aux contrats de prestation de service et aux frais d'études (611 et 617) :

- Prestations de services (611) 1 509 292 au lieu de 439 276 en 2022
- Des frais d'études et de recherche (617) : 808 586 en 2023 au lieu de 526 011 en 2022

#### V.1.2. Les charges générales de Personnel en 2023

Les charges de personnel augmentent significativement en 2023 (6 030 000 euros) par rapport à 2022 (4 577 275 euros).

Cette augmentation vient du fait que pour mener à bien les ambitions de la Charte en 2023 et accélérer la mise en œuvre des programmes d'actions, un certain nombre de postes ont été pourvus fin 2022. D'autres recrutements sont à prévoir et ont été budgétés pour 2023.

Il est à souligner que ces emplois sont pourvus sous la forme de contrats de projet, financés par le programme d'actions dont les charges salariales sont estimées à environ 2 850 000 euros en 2023 au regard des 6 Millions totaux estimés pour les salaires.

Il est également à souligner que les charges salariales devraient représenter environ 53,7% du budget de fonctionnement du PNRM.

#### V.1.3. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses devront être inscrites en Autorisation de programme/Crédit de paiement, ce qui permet d'avoir une lisibilité pluriannuelle des actions et des finances du PNRM.

En 2023, le montant de la section d'investissement serait au Budget Primitif, de 5 432 000 euros. Il est à souligner que la DM1 2022 pour ce qui est du programme d'investissement qui a été « toiletté » était de 3 116 000 euros.

## V.2. Les Recettes

Comme souligner précédemment, le Parc doit mettre en œuvre tous les moyens afin d'augmenter et diversifier ses recettes par le développement de ses sites, ventes de produits, supports, prestations. A ce titre, le montant des recettes propres issues des ventes sur les sites gérés par le Parc est estimé pour 2023 à 100 000 euros.

Par ailleurs, le montant de la dotation de la CTM pour 2023 resterait stable à 3 405 000 d'euros, ainsi que la dotation pour les ex-agents de la FMOTSI pour 289 238 euros.

Les recettes des autres collectivités membres restent relativement stables.

La dotation de l'Etat devrait passer de 120 000 à 150 000 euros

D'autres recettes sont également prévues, provenant de partenaires institutionnelles pour ce qui est des programmes d'actions. Il est à souligner qu'un nouveau fond de l'Etat intitulé « Fonds verts » sera sollicité afin d'équilibrer le financement de nos programmes d'actions.

## V.3. Présentation comptable du projet de budget 2023

### V.3.1. Recettes de fonctionnement

BP 2023- BUDGET PRINCIPAL						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	R/O	Lib. Nature	BP 2023	DM1 - 2022	
	002	R	Résultat reporté	- €	111 770,87 €	
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>			<b>30 000,00 €</b>	<b>64 677,00 €</b>	
013	6419	R	Remb. sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	54 687,00 €	
013	6459	R	Remb. charges séc. Sociale et prévoyance	10 000,00 €	9 990,00 €	
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>			<b>331 840,00 €</b>	<b>53 000,00 €</b>	
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00 €	30 000,00 €	
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	230 840,00 €	23 000,00 €	
70	70841	R	Aux budgets annexes régies, CCAS et CE			
70	70841	R	Aux budgets annexes régies, CCAS et CE			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes	100 000,00 €		
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			<b>10 889 328,69 €</b>	<b>9 864 729,29 €</b>	
74	744	R	Régularisation FCTVA Fonctionnement		- €	
74	74718	R	Etat : Dotation de fonctionnement du PNRM	120 000,00 €	120 000,00 €	
74	74718	R	Etat : Réserves naturelles de France	- €	263 986,00 €	
74	74718	R	Etat : programme d'actions	432 475,00 €	410 715,42 €	
	74718	R	Etat: Fonds verts	674 487,60 €	- €	
	74718	R	Etat: ODEADOM	88 000,00 €	49 081,78 €	
74	74718	R	DAC : programme d'actions	172 000,00 €	- €	
74	74718	R	MTES : programmes d'actions	- €	22 960,80 €	
74	7472	R	CTM - Statutaire	3 405 000,00 €	3 694 238,00 €	
74	7472	R	CTM- FMOTSI	289 238,00 €	- €	
74	7472	R	Régularisation compensation conventionnelle (report PNRM)	- €	476 524,92 €	
74	7472	R	CTM - Programme d'actions	1 705 000,67 €	2 293 504,10 €	
74	7472	R	CTM autres	1 137 687,20 €	492 690,82 €	
74	7472	R	CTM CCT	44 500,00 €	302 419,50 €	
			CTM CCT Dotation complémentaire	275 500,00 €	120 000,00 €	
			CTM 1job, 1 saisonnier		50 000,00 €	
74	74741	R	Communes membres du GFP	130 000,00 €	130 000,00 €	
74	74741	R	Communes programmes d'actions	- €	- €	
74	74751	R	GFP de rattachement	64 874,70 €	64 874,70 €	
74	74751	R	CACEM	- €	- €	
74	74751	R	CAP Nord	15 000,00 €	- €	
74	74751	R	CAESM	10 000,00 €	- €	
74	74758	R	Autres groupement	269 160,00 €	123 797,58 €	
74	7477	R	Budget communaut. Et fonds structurels	1 448 209,36 €	1 051 407,59 €	
74	7478	R	ADEME	138 041,73 €	- €	
74	7478	R	OFB	38 270,73 €	52 426,03 €	
74	7478	R	LPO	- €	- €	
74	7478	R	SMEM	40 000,00 €	- €	
74	7478	R	AFD	- €	- €	
74	7478	R	Common Ground	50 000,00 €	50 000,00 €	
7478	7478		Autres organismes (PNRM)	- €	9 496,79 €	
74	7488		PNRM participation 2023	341 883,70 €	86 605,26 €	
74	7488	R	Autres attributions et participations			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>- €</b>	<b>11,52 €</b>	
75	7588	R	Autres produits de gestion courante	- €	11,52 €	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>- €</b>	<b>161 692,66 €</b>	
77	7718	R	Autres prod. Except. sur opé. de gestion	- €	154 026,43 €	
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	- €	
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	- €	
77	7788	R	Produits exceptionnels divers	- €	7 666,13 €	
<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE</b>			<b>398 513,78 €</b>	<b>398 100,00 €</b>	
77	7761	O	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	- €	- €	
77	7768	O	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement	- €	- €	
77	777	O	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	398 513,78 €	398 100,00 €	
				<b>11 649 682,47 €</b>	<b>10 653 981,24 €</b>	
				<b>BP 2023</b>		
			Programmes d'actions	6 935 555,99 €	5 232 091,67 €	
			ADM	4 714 126,48 €	5 421 889,57 €	
			<b>Total</b>	<b>11 649 682,47 €</b>	<b>10 653 981,24 €</b>	

### V.3.2. Dépenses de fonctionnement

BP - 2023- BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	BP 2023	DM1 - 2022
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 440 285,85 €</b>	<b>3 536 347,98 €</b>
011	605 Achats de matériel,équipem. et travaux	- €	- €
011	605 Achats de matériel,équipem. et travaux	12 000,00 €	22 708,04 €
011	60611 Eau et assainissement	6 000,00 €	200,00 €
11	60611 Eau et assainissement	2 000,00 €	
011	60612 Energie - Electricité	45 000,00 €	38 000,00 €
011	60612 Energie - Electricité	2 500,00 €	- €
011	60622 Carburants	20 000,00 €	3 182,20 €
011	60622 Carburants	33 639,00 €	5 640,00 €
011	60623 Alimentation	- €	- €
011	60623 Alimentation	19 110,10 €	15 000,00 €
011	60624 Produits de traitement	10 000,00 €	1 000,00 €
011	60624 Produits de traitement	100,00 €	14 018,25 €
011	60628 Autres fournitures non stockées	6 000,00 €	- €
011	60628 Autres fournitures non stockées	- €	10 835,37 €
011	60631 Fourniture d'entretien	30 000,00 €	4 647,91 €
	60632 Fournitures de petit équipement	- €	- €
011	60632 Fournitures de petit équipement	56 750,00 €	32 748,24 €
011	60636 Vêtements de travail	- €	- €
011	60636 Vêtements de travail	29 075,00 €	45 362,15 €
011	6064 Fournitures administratives	10 000,00 €	- €
011	6064 Fournitures administratives	300,00 €	17 175,90 €
11	6065 Livres, disques	500,00 €	- €
011	6068 Autres matières et fournitures	10 000,00 €	- €
011	6068 Autres matières et fournitures	100 626,11 €	166 535,63 €
011	611 Contrats de prestations de services	10 000,00 €	- €
011	611 Contrats de prestations de services	1 509 292,96 €	439 276,37 €
011	6122 Credit Bail	- €	- €
11	6132 location mobilières	- €	16 500,00 €
011	6135 Locations mobilières	164 900,00 €	167 780,36 €
	61558 Maintenance sur autres biens mobiliers	45 000,00 €	
11	61558 Maintenance sur autres biens mobiliers	8 000,00 €	
	615221 Batiments publics	10 000,00 €	
011	615221 Bâtiments publics	29 000,00 €	79 540,96 €
11	615228 Autres bâtiments	10 000,00 €	1 500,00 €
011	615228 Autres bâtiments	- €	10 741,50 €
011	61551 Matériel roulant	- €	- €
011	61551 Matériel roulant	51 000,00 €	50 103,83 €
011	61558 Autres biens mobiliers	30 000,00 €	- €
011	61558 Autres biens mobiliers	- €	56 900,27 €
011	6156 Maintenance	5 000,00 €	- €
011	6156 Maintenance	88 900,00 €	246 468,26 €
11	6161 Primes d'assurance	60 000,00 €	59 474,37 €
11	6161 Primes d'assurance	- €	- €
011	617 Etudes et recherches	808 586,20 €	526 011,40 €
011	6182 Documentation générale et technique	3 000,00 €	- €
011	6182 Documentation générale et technique	- €	- €
011	6184 Vers. à des organismes de formation	2 000,00 €	25 772,22 €
011	6184 Vers. à des organismes de formation	88 000,00 €	48 416,95 €
011	6185 Frais de colloques et séminaires	41 000,00 €	107 623,23 €
011	6188 Autres frais divers	30 000,00 €	- €
011	6188 Autres frais divers	- €	9 457,15 €
011	6226 Honoraires	5 000,00 €	10 000,00 €
011	6226 Honoraires	10 000,00 €	21 646,83 €
11	62268 honoraires divers	25 000,00 €	- €
011	6227 Frais d'actes et de contentieux	- €	3 500,00 €
011	6228 Divers	10 000,00 €	- €
011	6228 Divers	25 452,44 €	83 942,71 €
011	6231 Annonces et insertions	- €	- €
011	6231 Annonces et insertions	10 250,00 €	33 075,64 €
011	6232 Fêtes et cérémonies	- €	10 000,00 €
011	6232 Fêtes et cérémonies	111 000,00 €	117 444,74 €
11	6233 Foires et expositions	- €	10 000,00 €
011	6233 Foires et expositions	11 000,00 €	192 243,87 €
11	6234 Receptions	118 400,00 €	- €
011	6236 Catalogues et imprimés	- €	- €
011	6236 Catalogues et imprimés	124 500,00 €	67 655,62 €





011	6237	Publications	30 000,00 €	- €
011	6237	Publications	- €	68 079,90 €
011	6238	Divers	60 000,00 €	- €
011	6238	Divers	66 400,00 €	229 662,85 €
011	6241	Transports de biens	- €	11 293,59 €
11	6245	Transport	62 600,00 €	- €
011	6247	Transports du personnel	- €	13 399,86 €
011	6248	Divers	- €	- €
011	6248	Divers	30 000,00 €	4 871,34 €
011	6251	Voyages et déplacements	- €	10 000,00 €
011	6251	Voyages et déplacements	143 502,38 €	90 342,14 €
011	6255	Frais de déménagement	- €	2 038,00 €
011	6256	Missions	10 000,00 €	10 000,00 €
011	6256	Missions	14 688,00 €	79 447,51 €
011	6257	Réceptions	20 000,00 €	5 000,00 €
011	6257	Réceptions	- €	7 587,75 €
11	6261		10 200,00 €	
011	6261	Frais d'affranchissement	- €	2 500,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	40 000,00 €	70 000,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	28 190,60 €	12 017,59 €
	6282	Frais de gardiennage	18 823,06 €	
011	6282	Frais de gardiennage	- €	27 109,05 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00 €	26 910,36 €
011	6288	Autres services extérieurs	30 000	18 000,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	- €	49 958,07 €
011	637	Aut Imp taxes versem rémun. (aut. Organ.)	20 000,00 €	26 000,00 €
011	637	Aut Imp taxes versem rémun. (aut. Organ.)	- €	- €

012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 030 000,00 €	4 577 275,00 €
012	6331	Versement de transport	55 000,00 €	48 000,00 €
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00 €	10 000,00 €
012	6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	60 000,00 €	50 000,00 €
12	64111	Rémunération principale	1 950 000,00 €	1 700 000,00 €
012	64112	NBI, supplément familial, indemn. Résid.	30 000,00 €	24 000,00 €
012	64118	Autres indemnités	200 000,00 €	165 000,00 €
012	64131	Rémunérations	2 260 000,00 €	1 340 000,00 €
012	64138	Autres indemnités	30 000,00 €	20 000,00 €
012	64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00 €	46 000,00 €
012	6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00 €	22 000,00 €
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	650 000,00 €	540 000,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	500 000,00 €	432 000,00 €
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 000,00 €	50 000,00 €
012	6456	Versement FNC	60 000,00 €	50 000,00 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis	- €	200,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00 €	8 075,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	- €	
012	6478	Autres charges sociales diverses	60 000,00 €	57 000,00 €
012	6488	Autres charges	20 000,00 €	15 000,00 €

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		322 407,00 €	312 497,00 €
67	675	Valeurs comptables des immobilisations cédés	- €	- €
042	6811	Dotations amortissements immobilisations	322 407,00 €	312 497,00 €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		312 800,00 €	316 357,16 €
65	6531	Indemnités	90 000,00 €	80 000,00 €
65	6532	Frais de mission	20 000,00 €	15 790,00 €
65	6532	Frais de mission	- €	1 557,00 €
65	6533	Cotisations de retraite	1 800,00 €	1 800,00 €
65	6574	Subventions de fonct. Associations, aut.	50 000,00 €	50 000,00 €
65	6574	Subventions de fonct. Associations, aut.	151 000,00 €	167 200,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	- €	10,16 €

66	CHARGES FINANCIERES		8 100,00 €	8 100,00 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 100,00 €	8 100,00 €

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		125 000,00 €	855 811,43 €
67	6718	Charges exceptionnelles	- €	356 668,38 €
67	6718	Charges exceptionnelles	- €	287 400,33 €
67	673		- €	211 742,72 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	125 000,00 €	- €

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 982,84 €	24 491,77 €
022	022	DEPENSES IMPREVUES	396 106,78 €	1 023 100,90 €

11 649 682,47 € 10 653 981,24 €

### V.3.3. Recettes d'investissement

BP 2023- BUDGET PRINCIPAL				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2023	DM1 2022
001	20	REPORT DU SOLDE D'EXECUTION	- €	3 775 878,88 €
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 982,84 €	24 491,77 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		322 407,00 €	312 497,00 €
040	2113	Terrains aménagés	- €	- €
040	2117	Bois et forêts	- €	- €
040	2141	Constructions sur sols d'autrui - Bâtiments publics	- €	- €
040	2145	Constructions sur sols d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	- €	- €
040	28031	Frais d'études	466,00 €	466,00 €
040	2804122	Amortissements subventions versées	- €	- €
040	2804183	Amortissements subventions versées	11 700,00 €	11 700,00 €
040	28051	Droits et concessions similaires	71 000,00 €	64 790,00 €
40	28121	Palatations d'arbres et d'arbustes	- €	- €
040	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	541,00 €	541,00 €
040	28181	Instal gén. agencem aménagements divers	15 000,00 €	15 000,00 €
040	28182	Matériel de transport	64 000,00 €	63 500,00 €
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	91 000,00 €	87 800,00 €
040	28184	Mobilier	16 200,00 €	16 200,00 €
40	28185	Cheptel	- €	- €
040	28188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00 €	52 500,00 €
41	OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE		- €	- €
41	238	Avances versées		- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		35 000,00 €	34 778,00 €
10	10222	F.C.T.V.A.	35 000,00 €	34 778,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 502 979,65 €	2 530 927,99 €
13	1311	Etat - fonds verts	302 909,00 €	143 900,00 €
13	1321	Etat - Etat	87 803,00 €	67 985,50 €
13	1321	DAC	120 000,00 €	- €
		<b>Sous total Subventions Etat</b>	<b>510 712,00 €</b>	<b>211 885,50 €</b>
13	1312	CTM - Programmes d'actions - Subvention amortissable	800 000,00 €	984 812,62 €
13	1322	CTM - non amortissable	- €	- €
		CTMCCCT	100 000,00 €	- €
13	1322	CTM - Autres Programmes d'actions - Subvention non amortissable	899 679,79 €	515 632,83 €
		<b>Sous total Subventions CTM</b>	<b>1 799 679,79 €</b>	<b>1 500 445,45 €</b>
13	13248	ODE	- €	5 000,00 €
13	13248	CAP Nord	120 000,00 €	- €
13	13248	CACEM	- €	- €
13	13248	CAESM	10 000,00 €	- €
13	13148	ODE	4 800,00 €	- €
		<b>Sous total Subventions Autres Communes</b>	<b>134 800,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
13	1316	Conservatoire du Littoral	- €	- €
13	1326	Conservatoire du Littoral	- €	62 140,00 €
13	1316	OFB	38 270,73 €	- €
13	1326	OFB	233 081,00 €	- €
13	1326	Autres Etab publics locaux (CMT, PNR,...)	- €	227 841,00 €
13	1326	Parc Naturel Marin de Martinique	23 500,00 €	- €
13	1326	LPO	- €	- €
13	1326	CCIM	- €	- €
13	1316	DAAF	- €	- €
13	1326	Common Ground	- €	- €
13	1326	ADEME	90 000,00 €	- €
		<b>Sous total Subventions Autres Etablissements publics</b>	<b>384 851,73 €</b>	<b>289 981,00 €</b>
13	1317	Budget communaut. Et fonds structurels		38 899,71 €
13	1327	Budget communaut. Et fonds structurels	2 672 936,13 €	484 716,33 €
		<b>Sous total Subventions Fonds Européens</b>	<b>2 672 936,13 €</b>	<b>523 616,04 €</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		25 000,00 €	75 323,48 €
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	25 000,00 €	75 323,48 €
			<b>5 900 369,49 €</b>	<b>6 753 897,12 €</b>
			<b>BP 2023</b>	<b>DM1 - 2022</b>
		Programmes d'actions	5 469 691,76 €	6 331 298,64 €
		ADM	430 677,73 €	422 598,48 €
		<b>Total</b>	<b>5 900 369,49 €</b>	<b>6 753 897,12 €</b>

### V.3.4. Dépenses d'investissement

BP 2023- BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2023	BP + DM1 - 2022
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		79 966,95 €	225 531,05 €
13	1312	CTM	48 466,95 €	157 531,05 €
13	1322	CTM	31 500,00 €	18 000,00 €
13	13248	ODE	- €	50 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		50 000,00 €	50 000,00 €
16	1641	Emprunt	50 000,00 €	50 000,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE		398 513,78 €	398 100,00 €
40	13911	Subventions d'équipement - Etat	111 842,68 €	112 000,00 €
40	13912	Subventions d'équipement versées - CTM	259 635,10 €	259 000,00 €
40	139148	Subventions d'équipement versées - Autres communes	14 000,00 €	14 000,00 €
40	13916	Subventions d'équipement versées - Autres établissements publics	13 036,00 €	13 100,00 €
40	13917	Subventions d'équipement versées - Budget communautaire	- €	- €
40	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €
O41	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIAL		- €	- €
41	2051	Avances versées	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 289 889,63 €	508 976,70 €
20	2021		35 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	568 910,00 €	387 563,04 €
20	2031	Compensation conventionnelle	- €	- €
20	2051	Concessions et droits similaires	- €	- €
20	2051	Concessions et droits similaires	550 000,00 €	116 205,66 €
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	170 979,63 €	5 208,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 056 999,13 €	5 488 299,76 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	2 969 258,84 €
	21351		50 000,00 €	
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 236 490,00 €	1 846 225,03 €
21	2181	Compensation conventionnelle	- €	
21	2182	Matériel de transport		
21	2182	Matériel de transport	493 371,22 €	122 600,00 €
21	2183	Equipements informatiques, réseaux et télécommunications	97 000,00 €	298 598,10 €
21	2184	Equipement SMPNRM : Programme d'actions	87 500,00 €	86 819,91 €
21	2185	Cheptel	1 785,63 €	800,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles		
21	2188	Autres immobilisations corporelles	140 852,28 €	163 997,88 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		25 000,00 €	75 323,48 €
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	25 000,00 €	75 323,48 €
45	OPERATIONS SOUS MANDATS		- €	7 666,13 €
45	4581	Opérations D'investissement Sous Mandat Dépenses	- €	7 666,13 €
			5 900 369,49 €	6 753 897,12 €
			BP 2023	BP + DM1 - 2022
		Programmes d'actions	5 431 888,76 €	3 253 548,67 €
		ADM	468 480,73 €	3 500 348,45 €
		<b>Total</b>	<b>5 900 369,49 €</b>	<b>6 753 897,12 €</b>

### V.3.5. Equilibre financier - Budget Principal

Budget Principal	BP + DM1 2022	BP 2023
Fonctionnement	10 653 981,24 €	11 649 682,47 €
Investissement	6 753 897,12 €	5 900 369,49 €
<b>Total</b>	<b>17 407 878,36 €</b>	<b>17 550 051,96 €</b>

Le total prévisionnel à retenir pour le budget Principal en 2023, est de **17 550 051,96** euros, pour un effectif global de 136 (base 2022).



Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**



Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230404-23-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**



# E. LE BUDGET ANNEXE

## I. Bilan financier 2022

Les actions ACI « Espèces végétales invasives » et ACI « Espèces animales invasives » inscrites au budget annexe 2021, ont été poursuivies en 2022. Elles sont terminées le 31 décembre.

Le Chantier territorial de Fleurissement s'est achevé le 30 avril 2022.

Le montant des reports 2022 à la section d'investissement s'élève à 10 000 € en recettes, et 4 154,11 € en dépenses.

Il est attendu en recettes de fonctionnement la somme globale de 1 589 339,23 € qui font l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2023.

993 508,45 € ont été engagés sur l'exercice 2021 et 595 830,78 € ont été engagés en 2022.

## II. Perspectives 2023

Pour 2023, les actions nouvelles inscrites au Budget Annexe s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

AXE I : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- Valoriser les couvertures arborées par un corridor écologique
- Valoriser l'identité paysagère de la Martinique et impulser un travail partenarial d'amélioration de la qualité du cadre de vie : aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords.

AXE III : Faire vivre la culture Martiniquaise dans les projets du Parc

- Valoriser la dimension culturelle dans tous les projets du Parc et conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique.

### II.1. Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique

Cet ACI s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la mise en œuvre du projet Life Biodiv'om ces deux dernières années. Ce programme avait pour objectif de mener des actions pour la protection du moqueur à gorge blanche sur la Caravelle.

Ce corridor écologique constituera également un laboratoire pour la mise en place de trames vertes sur le territoire.

Ce projet s'avère donc utile à double titre : Il permettra l'installation d'un corridor écologique sur 1 400 mètre linéaire sur des parcelles agricoles avec un renforcement de la biodiversité d'une part et d'autre part, ce reboisement de parcelles agricoles permettra le développement des populations de moqueurs gorge blanche, dont la survie dépend d'un couvert végétal dense, favorable à la circulation sécuritaire de l'espèce, et la réduction de la pression de prédation sur celle-ci (rat noir, mangouste Indienne et plus ponctuellement, manitous, chats domestiques).

Du point de vue de l'insertion, ce projet consistera à offrir un cadre professionnel, pédagogique et formatif adéquat à 12 participants du territoire Nord Atlantique de la Martinique afin qu'ils intègrent une dynamique déjà entamée en faveur de la connaissance et de la protection d'une espèce de

l'avifaune en danger critique sur notre territoire. D'un point de vue économique, les salariés en insertion apportera sa contribution à la mise en place d'un programme de plantation validé par les études de faisabilité nécessaires.

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LINEA »	695 377,00 €	695 377,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LINEA »	237 500,00 €	237 500,00 €

Soit un total global de 932 877,00 euros.

## II.2. Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique

Le PNRM a pour mission de faire connaître, de préserver et de valoriser la richesse patrimoniale d'exception du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, mais aussi de contribuer à la relance de filières telle que la filière bois. Il peut donc impulser des dynamiques à l'échelle de la Martinique et mettre à disposition des outils scientifiques ou techniques pour y parvenir.

L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) : « La fabrik : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique » est avant tout un outil économique et technique. Il est également social, du fait même de l'essence du chantier, et culturel, en raison des pratiques, rapport à l'espace et à l'environnement forestier qu'il implique et souhaite mettre en valeur.

Cet ACI sera l'occasion de proposer une large gamme d'objets ergonomiques, utiles, modernes, facilement transportables pour la diversification de l'offre de produits touristiques. Elaborés à partir d'essences locales, comme le poirier, le mahogany, peu exploité pour le premier et à la recherche de nouveaux débouchés pour le second en raison du déclin de l'activité bois dans l'île, l'action de cet ACI devrait largement contribuer à valoriser la filière bois par notamment la valorisation des écarts restant actuellement en forêt. Il s'agira, en partenariat avec diverses institutions (Femaboïs, Campus Caraïbéen des Arts, ONF, CFPPA...) de sublimer des connaissances, des pratiques, des techniques et des savoir-faire, de les revaloriser ou de les réinventer, entre traditions et modernité. Leur écoulement sur au moins 15 sites marchands du territoire, sites et points de vente du PNRM compris, devrait garantir une bonne visibilité des produits.

La contribution à la diversification de l'offre de produits artisanaux induite sera largement inspirée par l'exploitation des nouvelles technologies industrielles et du design. Une formation de niveau 3 aux métiers du bois durant 9 mois (formation à la carte : Certificat d'Aptitude Professionnelle) devrait nous y autoriser.

L'ACI étant un espace d'apprentissage, de socialisation et de partage, nous entendons y associer tous les professionnels et corps de métiers, qui en plus de la formation commune aux métiers du bois aux 12 participants, enrichiront de leur parcours, connaissances et technicité, la démarche engagée en faveur d'un public en souffrance sociale et professionnelle, car très éloigné de l'emploi et de la formation. La multiplication d'ateliers pour la connaissance des végétaux et de la dynamique forestière, des métiers du bois et l'exploitation sécuritaire et techniques des machines associées, rythmeront le parcours formatif renforcé par un accompagnement social et professionnel personnalisé. Un accent particulier sera mis sur la technique et les nouvelles technologies afin

d'impulser une dynamique originale dans la filière. Ce choix déterminera le nombre des participants au moment des recrutements.

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LA FABRIK »	569 231,19 €	569 231,19 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LA FABRIK »	506 622,00 €	506 622,00 €

Soit un total global de 1 075 853,19 euros.

### II.3. Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords

Le PNRM a engagé une action sur la valorisation des paysages "quotidiens", espaces de vie de nombreux Martiniquais qui devrait également lui profiter. En effet, un travail de remise en valeur des abords du Fort devrait permettre de sublimer un espace historiquement riche depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Quand on sait qu'il peut être le lieu de pèlerinage de nombreuses délégations en raison du séjour historique du Roi du DAHOMEY( actuel Bénin) : Béhanzin, de 1894 à 1898, et que l'on tient compte de son emplacement privilégié sur les hauteurs du Morne Tartenson qui domine la ville basse de FORT-DE-FRANCE, il est important de lui consacrer un aménagement paysager intégré et d'y assurer les opérations de maintenance de premier niveau permettant de sécuriser l'ensemble de la parcelle confiée, dans l'attente d'une valorisation concertée plus globale. Pourront alors y être valorisés un ensemble d'espèces d'ornement locales, et un entretien régulier permettant de contrôler la végétation et le bâti, pour le plus grand confort des usagers (touristes et locaux), des riverains et des salariés.

Nombre de participants : 15 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« Aménagement Fort Tartenson »	399 949,00 €	399 949,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« Aménagement Fort Tartenson »	60 300,00 €	60 300,00 €

Soit un total global de 460 249 euros.

## II.4. C.F.M.E.

Ce poste financier « Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement » CFME permet les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.

En dépenses, à la section de fonctionnement, sont pris en compte les charges suivantes :

- ✓ Reversement d'un trop perçu sur une action antérieure de 2016 : 12 698 € ;
- ✓ Etude label qualité CFME (Qualiopi) : 7 000 € ;
- ✓ Cotisations annuelles organismes d'insertion : URSIEA et Chantier Ecole : 500 € ;
- ✓ Frais d'insertion marchés publics (2 appels d'offres estimés) : 400 € ;
- ✓ Fournitures diverses et frais divers : 1 600 € ;
- ✓ Ecritures d'annulation partielle ou totale des recettes rattachées sur les exercices antérieurs pour un total de 100 000 euros ;

Ces dépenses seront supportées par le Budget Principal qui versera une participation à la section de fonctionnement (recettes) du budget annexe à hauteur de **111 802 €**.

L'inscription budgétaire des amortissements 2023 est de **39 350,79 €** et concerne les ACI Littoral, Berges, Economie Circulaire, Espèces animales invasives, Espèces animales végétales et Fleurissement.

Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote part de subvention transférée au résultat pour la reprise de deux subventions versées en 2021 et 2022 :

Désignation	Nature comptable	Durée	Montant Initial	Amortissement de l'exercice	Valeur à la clôture
FDI - FDS - ACI Espèces Animales - Véhicule	1311	5 ans	10 000.00 €	2 000.00 €	6 000.00 €
Avance FDI-FDS - ACI Espèces Végétales - Véhicule	1311	5 ans	13 800.00 €	2 760.00 €	8 280.00 €
Solde FDI-FDS - ACI Espèces Végétales - Véhicule	1311	5 ans	9 200.00 €	1 840.00 €	7 360.00 €
<b>Total des amortissements des subventions</b>			<b>33 000.00 €</b>	<b>6 600.00 €</b>	<b>21 640.00 €</b>

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2023	BP 2023
CFME	151 152,79 €	151 152,79 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2023	BP 2023
CFME	45 950,79 €	45 950,79 €

### III - Montant du Budget Annexe et équilibre financier

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe 28001	BP 2023	BP 2023
Fonctionnement	1 815 709.18 €	1 815 709.18 €
Investissement	850 372,79 €	850 372,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 666 081.97 €</b>	<b>2 666 081.97 €</b>

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscription des actions	BP 2023	BP 2023
CFME	151 152,79 €	151 152,79 €
ACI LINEA	695 377,00 €	695 377,00 €
ACI LA FABRIK	569 231,19 €	569 231,19 €
ACI TARTENSON	399 949,00 €	399 949,00 €
<b>Total</b>	<b>1 815 709.98 €</b>	<b>1 815 709.98 €</b>

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2023	BP 2023
CFME	45 950,79 €	45 950,79 €
ACI LINEA	237 500,00 €	237 500,00 €
ACI LA FABRIK	506 622,00 €	506 622,00 €
ACI TARTENSON	60 300,00 €	60 300,00 €
<b>Total</b>	<b>850 372,79 €</b>	<b>850 372,79 €</b>

<b>Total des inscriptions budgétaires</b>	<b>2 666 081.97 €</b>	<b>2 666 081.97 €</b>
---	-----------------------	-----------------------

Le total prévisionnel à retenir pour le budget annexe en 2023, est de 2 666 081.97 euros, pour un effectif global de 39 bénéficiaires sur les ACI et 8 salariés permanents du CFME dont 1 Responsable de l'Insertion, 1 Chargée de gestion financière et comptable, 1 Coordonnateur technique et administratif, 4 Encadrants techniques et 1 Assistante.

## E. BUDGET CONSOLIDÉ 2023

Budget Annexe CFME	BP + DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	1 154 179.25 €	1 815 709.98 €	+ 37 %
Investissement	186 256.00 €	850 372.79 €	X 4.5
<b>Total</b>	<b>1 340 435.25 €</b>	<b>2 666 081.97 €</b>	<b>+ 100 %</b>

Budget Principal	BP +DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	10 653 981.24 €	11 649 682.47 €	+ 9 %
Investissement	6 753 897.12 €	5 900 369.49 €	- 13 %
<b>Total</b>	<b>17 407 878.36 €</b>	<b>17 550 051.96 €</b>	<b>+1 %</b>

Budget Consolidé	BP +DM1 2022	BP 2023	Evolution
Fonctionnement	11 808 160.49 €	13 465 392.45 €	+13 %
Investissement	6 940 153.12 €	6 750 742.28 €	-3 %
<b>Total</b>	<b>18 748 313.61 €</b>	<b>20 216 134.73 €</b>	<b>+ 8 %</b>